



LES ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
DU SMD3 POUR
PRÉPARER 2025

Avec le soutien financier de



INTRODUCTION

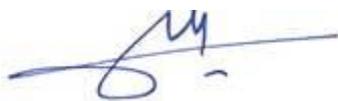
LES MOTS DES PRESIDENTS

Le SMD3 travaille depuis toujours à rendre le meilleur service possible aux habitants de la Dordogne en matière de traitement et, plus récemment, de collecte des déchets ménagers. L'action de tous a permis d'atteindre une très bonne qualité de service, la maîtrise des coûts, le respect des normes environnementales imposées par la Loi. Merci à tous ceux qui ont permis d'atteindre ces objectifs.

Toutefois, l'heure n'est pas au repos ! Les attentes réglementaires et sociétales continuent d'évoluer et de proposer de nouveaux défis au SMD3 et à ses équipes. Les nouveaux objectifs de réduction des déchets vont exiger pertinence, imagination, engagement, sans abandonner notre volonté d'équité et de maîtrise des coûts.

Nous avons souhaité que ces défis donnent lieu à une réflexion de fond sur notre fonctionnement, nos marges de progrès, nos orientations et objectifs. Cette réflexion associe très largement les élus, les agents, les partenaires locaux et institutionnels dans une concertation productive. C'est le résultat de cette réflexion stratégique et de cette concertation qui vous est présenté dans ce document. Il ne s'agit pas d'une plaquette de communication, mais d'un véritable outil de planification des actions à mener dans les années à venir.

Engageons-nous résolument dans la mise en œuvre de ces orientations stratégiques !



François ROUSSEL



Francis COLBAC

L'ANALYSE STRATEGIQUE

UNE HISTOIRE QUI DONNE LES BASES DE L'ENGAGEMENT

Depuis 20 ans, le SMD3 incarne le traitement des déchets sur les territoires de la Dordogne, et, au-delà, une certaine façon de mener l'action publique en tenant compte des faits techniques, des orientations réglementaires, mais aussi de la sauvegarde des intérêts des habitants et de leur environnement.

L'état des lieux, qui a été dressé au cours de l'étude de définition des orientations stratégiques, témoigne d'un travail ancien des élus et techniciens du SMD3 et des structures adhérentes pour conduire les collectivités de Dordogne à des résultats probants dans la prévention et la valorisation des déchets. Le SMD3 a également su conserver autant que possible les outils de traitement afin d'en maîtriser les coûts et d'en limiter les impacts sur l'environnement.

Cet état des lieux est une base solide pour se projeter dans un avenir qui doit être imaginé en intégrant des évolutions réglementaires majeures.

LES ELEMENTS CLES DE L'ETAT DES LIEUX



Les tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées ont commencé à diminuer



Les collectes sélectives continuent de se développer



Depuis 2010, la collecte du verre stagne

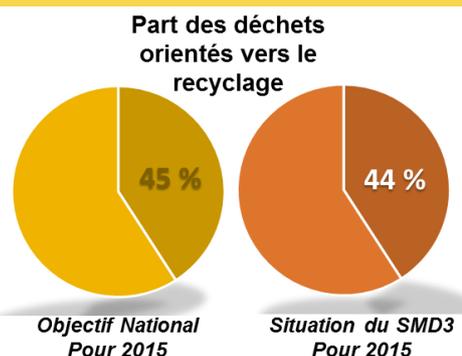


Les apports en déchèteries croissent fortement, en particulier les apports de déchets verts

Les objectifs de la loi Grenelle ont été atteints

Les lois Grenelle avaient fixé des objectifs aux collectivités en matière de valorisation des déchets.

Les actions menées par le SMD3 et ses adhérents ont permis d'atteindre l'objectif fixé pour 2015.



LES NOUVELLES DEMANDES DE LA LOI POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA CROISSANCE VERTE (18 AOUT 2015)



Dans son volet concernant les déchets, la loi sur la transition énergétique votée en 2015 fixe de nouveaux objectifs aux collectivités à deux échéances : 2020 et 2025.

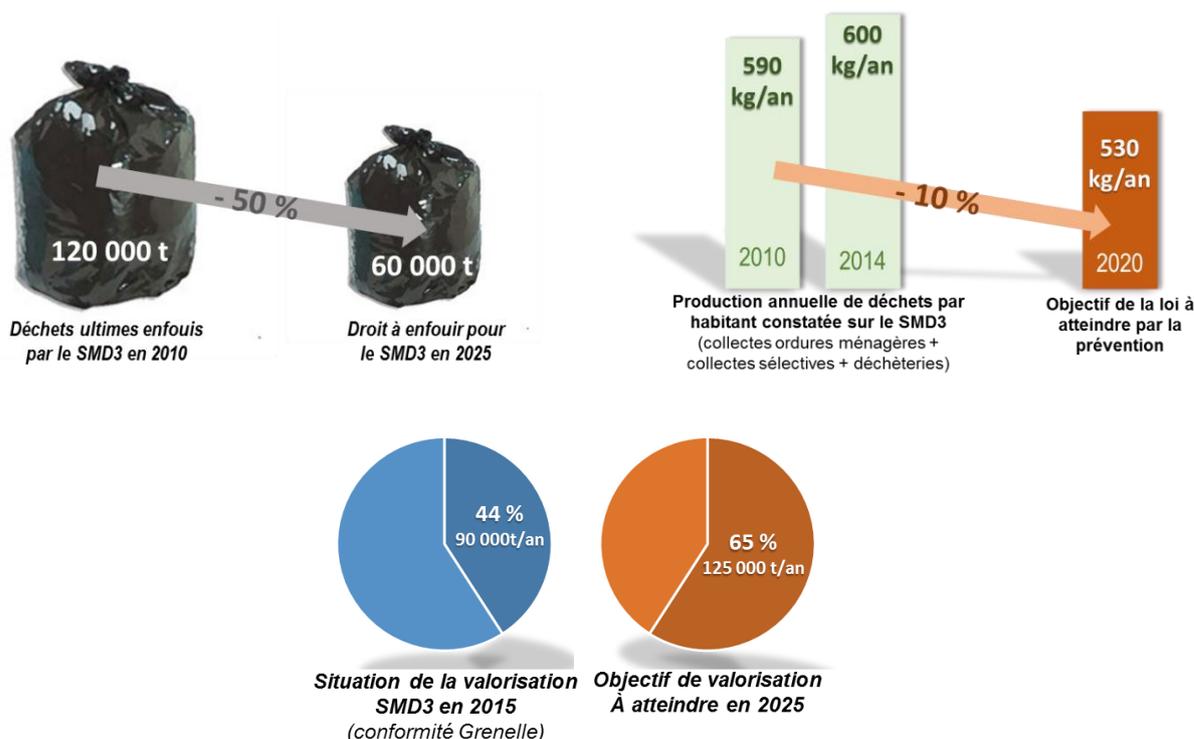
Ils peuvent être résumés de la manière suivante :

- Toujours plus de prévention pour réduire les tonnages de déchets ménagers et assimilés de 10% d'ici 2020 par rapport à 2010,
- De nouveaux efforts en matière de valorisation pour passer de l'objectif Grenelle de 45% à un objectif de 55% en 2020 puis de 65% en 2025 (en intégrant les déchets non ménagers),
- Un axe de progrès important pour offrir à tous les habitants des solutions de valorisation de leurs déchets organiques,
- Réduire les quantités de déchets enfouies en divisant par 2, avant 2025, les quantités enfouies en 2010 (avec un point intermédiaire de 30% de réduction en 2020).

LES CONSEQUENCES DIRECTES POUR LE SMD3

Au regard des caractéristiques techniques du SMD3 et des actions qu'il mène, les conséquences majeures de la loi touchent à deux sujets :

- Les conditions pour intensifier les pratiques en place de longue date en matière de prévention et de tri, et relancer activement les mesures et plans d'actions déjà à l'œuvre,
- La contrainte majeure de la forte réduction à programmer pour l'enfouissement des déchets résiduels.



LES ATOUTS FONDAMENTAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE A L'HORIZON 2025

Le SMD3 exerce ses compétences de traitement des déchets de longue date, et des évolutions récentes le conduisent à intégrer pour certains de ses adhérents des métiers complémentaires comme celui de la collecte des déchets auprès des particuliers. Cette antériorité de la structure, servie également par sa stabilité et l'action sur le terrain de ses adhérents, lui confère des atouts qui lui ont permis de construire un patrimoine technique important et une ressource humaine compétente tout en préservant la modération et l'équité économique qui ont toujours fait partie de ses objectifs.



ATOUT N°1

LE SMD3 A SU CONSTRUIRE SON AUTONOMIE SUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

L'une des caractéristiques majeures du SMD3 est sa capacité actuelle à traiter une part importante des déchets de Dordogne dans des installations dont il assure la maîtrise d'ouvrage et parfois l'exploitation :

- Il dispose d'une Installation de Stockage des Déchets non Dangereux à Saint-Laurent des Hommes qui couvre à ce jour plus des deux tiers des besoins de traitement des déchets ultimes
- Il a mis en place de longue date, et rénové récemment, les deux centres de tri qui lui permettent d'être indépendant sur cette tâche,
- Il dispose de moyens de traitement des déchets verts, complétés par des offres locales émanant du secteur privé.

Enjeu

Malgré les évolutions nécessaires, garder la maîtrise technique, et la maîtrise des coûts qui en découlent, tout en gérant l'acceptabilité délicate de ces installations.

Risques

Les obligations de diminution de tonnages à court terme sur les installations d'enfouissement peuvent déstabiliser l'édifice technique et économique

ATOUT N°2

LE SMD3 ET SES ADHERENTS ONT UNE EXPERIENCE FORTE DE LA COLLECTE SELECTIVE ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

La mise en place et le développement des collectes sélectives ont été réalisés de longue date sur l'ensemble du territoire de Dordogne. Depuis 2012, les collectivités adhérentes ont mis en place l'extension des consignes de tri, ce qui constitue une position matérialisant l'engagement des territoires de Dordogne sur le sujet de la collecte sélective. Enfin, les taux de valorisation atteints sur le département sont d'un bon niveau, conforme aux exigences de la loi Grenelle.

Enjeu

L'accroissement des résultats des collectes sélectives doit contribuer à répondre à deux contraintes du SMD3 : les nouveaux objectifs de valorisation et la réduction des quantités à enfouir.

Risques

Les collectivités ont le sentiment d'avoir beaucoup œuvré à la mise en place, la gestion, puis l'extension. Il faudra intégrer le risque d'une usure des équipes, voire d'une usure des discours vers les habitants.

ATOUT N°3

LE SMD3 EST DÉJÀ PORTEUR DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION À L'ÉCHELLE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Le SMD3 a déjà été porteur d'un Programme de Prévention couvrant l'ensemble des collectivités adhérentes, et est un des lauréats de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Il dispose donc d'une réelle pratique dans la mise en œuvre d'actions de prévention, ainsi que de ressources internes impliquées.

Enjeu

Le développement de la prévention est un des enjeux majeurs de la période qui s'ouvre. La loi a fixé des objectifs très ambitieux, et, au-delà, les résultats obtenus ont de fortes conséquences du point de vue des collectes et des traitements.

Risques

L'ambition de la loi nécessitera un engagement conjoint de tous les acteurs du territoire. La multiplicité des actions possibles comporte également un risque de dilution de l'effort contre lequel il faudra lutter.

ATOUT N°4

LE SMD3 INTERVIENT DÉJÀ DE MANIÈRE FORTE ET VOLONTAIRE DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Par l'importance de ses missions, et de manière connexe par le volume d'activité de ses adhérents, le SMD3 est un acteur de l'économie locale. Au-delà de l'impact direct de l'utilisation de son budget, le SMD3 a également œuvré au lien possible entre ses missions et le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, et de manière plus large encore il se situe à l'interface avec les acteurs du monde agricole, du monde industriel, des milieux artisanaux et du tourisme.

Enjeu

L'animation du tissu économique est un enjeu mis en évidence par les ambitions nationales en matière d'économie circulaire et de développement de l'ESS, mais aussi un enjeu technique et financier de gestion des collectes et des installations.

Risques

Le périmètre de la mission du SMD3 est celui du Service Public des Déchets. Il convient toujours de prendre garde à ce point sensible, tout en intégrant le fait que les apports des acteurs économiques vers le Service Public sont majeurs, tant pour les acteurs publics que les entreprises elles-mêmes.

ATOUT N°5

LE SMD3 A DÉVELOPPÉ UNE EXPERTISE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROCESSUS QUALITÉ ET SUR LA GESTION DE PROJETS

Les missions techniques du SMD3 l'ont conduit à rechercher et obtenir la certification ISO 14001. Cette certification a permis l'émergence d'une culture qualité au sein du syndicat, ainsi que de compétences humaines associées. De la même manière, le SMD3 a géré par le passé, et gère encore, le montage et le suivi de projets importants regroupant des thèmes techniques, réglementaires et financiers. Là encore, cela constitue une ressource locale utile et forte.

Enjeu

Le développement d'une logique de service vers l'utilisateur se profile clairement et le SMD3 comme ses adhérents doivent s'y préparer. La synergie d'actions entre le SMD3 et les adhérents représente un enjeu d'efficacité.

Risques

Les adhérents au SMD3 ont parfois des logiques de projet qui leur sont propres, et si le SMD3 ne parvient pas à se positionner comme partenaire, les synergies seront immédiatement remises en cause pour se limiter aux relations syndicat / adhérents.



LES FAIBLESSES A ECARTER POUR ASSURER LE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE

Le Service Public de Gestion des Déchets de Dordogne recèle également quelques faiblesses qui dans la situation actuelle ne portent pas à conséquences graves, mais qui dans un contexte futur de nécessité de performance pourront représenter un vrai risque à la mise en œuvre de la stratégie retenue et au succès de son application.

FAIBLESSE N°1

L'ENFOUISSEMENT COMME FILIERE PRINCIPALE

Nous avons positionné en atout n° 1 la capacité qu'a eu le SMD3 à construire son autonomie en termes de traitement de déchets. C'est un atout fondamental sans lequel la stratégie pour demain aurait été bien plus délicate à élaborer.

Toutefois, il ne faut pas masquer que cette autonomie a été acquise en développant comme filière de base l'enfouissement. Si réglementairement la filière est valide, et le site de Saint-Laurent des Hommes parfaitement aux normes, il n'en demeure pas moins que l'enfouissement n'est considéré par les textes que comme le mode le plus dégradé de traitement des déchets, ne devant intervenir que lorsque toutes les valorisations possibles ont été mises en œuvre.

L'expression par la loi sur la Transition Energétique de la diminution des droits à enfouir les déchets n'est que la dernière traduction de cette logique qui pourrait encore donner lieu à de nouvelles évolutions.

Enjeu

Malgré tout, tirer tout le parti possible d'une solution localement très satisfaisante du point de vue de l'environnement et de la maîtrise des coûts.

Risques

Voir s'alourdir encore les contraintes techniques ou les limitations sur le droit à enfouir, ou constater une situation fiscale trop pénalisante.

FAIBLESSE N° 2

UNE INSUFFISANCE DE LA CONNAISSANCE ANALYTIQUE DES COUTS

Le coût de la gestion des déchets est évidemment un élément essentiel de l'évaluation de la qualité réelle ou ressentie du service. C'est souvent à travers lui que s'expriment les mécontentements et les réticences à faire évoluer les situations existantes.

Il est enfin un élément descriptif de l'acceptabilité du service par toutes les catégories de la population, quels que soient leurs revenus et leur habitat.

Connaître les coûts de manière analytique et détaillée est un gage de capacité d'évaluation comparative des services et de justesse dans les projections dans le temps et/ou dans des modalités techniques différentes.

Actuellement, la gestion analytique détaillée est peu développée en Dordogne.

Enjeu

Disposer de données analytiques fiables, détaillées et bâties sur un cadre commun serait une force décisive pour préparer les actions d'avenir.

Risques

L'absence d'une vision commune des coûts analytiques rend certains débats très difficiles car toujours placés sur la subjectivité de coûts globaux.

FAIBLESSE N° 3

UNE ORGANISATION DE LA COLLECTE A LA FOIS PEU DIVERSIFIEE ET PEU COORDONNEE

Les collectes sélectives et les collectes d'ordures ménagères sont mises en place à l'initiative des adhérents du SMD3.

L'absence de coordination des choix techniques sur les collectes peut conduire à des situations ne répondant plus à des évolutions sur les systèmes de traitement, et rendant plus difficile les actions de communication.

Enjeu

Disposer d'un cadre commun de réflexion et d'actions, éventuellement complété par des capacités de gestion de projets, augmenterait la fiabilité et la pérennité des choix.

Risques

L'absence de coordination peut constituer une vraie difficulté pour appliquer des évolutions sur les filières de traitement, et peut limiter les possibilités de mutualisation et donc de gains économiques.

5 AXES DE TRAVAIL POUR PREPARER 2025

AXE A

REDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DECHETS

AXE B

FAIRE ENCORE PROGRESSER LA VALORISATION

AXE C

SE PREPARER AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DES TRAITEMENTS

AXE D

AJUSTER LA GOUVERNANCE AUX NOUVEAUX ENJEUX

AXE E

AJUSTER L'ORGANISATION DU SMD3 AUX EVOLUTIONS PREVUES

LA JUSTIFICATION

Les enjeux strictement réglementaires

L'analyse des engagements que le SMD3 doit prendre pour se mettre en position de respecter l'objectif de prévention de la loi à l'échéance 2020, a fait apparaître rapidement l'ambition du texte réglementaire et les difficultés qui attendent le SMD3 et ses adhérents. Cette analyse s'appuie en particulier sur la parole d'acteurs d'ores et déjà impliqués dans la politique de prévention et qui en mesurent à la fois l'importance et les difficultés de son application.

L'analyse des différentes possibilités d'orientation à moyen et long terme a clairement souligné que la réduction forte de la production de déchets était la voie la plus adaptée à la situation du SMD3 et de ses adhérents. Ainsi, malgré les difficultés probables qu'il faudra dépasser pour atteindre les objectifs fixés par la Loi, le SMD3 a choisi de s'engager de manière lourde et volontariste dans cette direction.

Le SMD3 observe toutefois que les dynamiques qu'il pourra mettre en place dans le cadre de l'engagement de réduction des tonnages ne pourront probablement pas permettre d'atteindre l'objectif réglementaire avant 2025.

Les enjeux connexes

Pour le SMD3, l'engagement sur la réduction des déchets est aussi une réponse à la difficulté (qui est aussi une faiblesse affichée par le diagnostic) de réduire de moitié les déchets à enfouir :

- 120 000 tonnes enfouies en 2010,
- Limiter l'enfouissement à 75 000 t/an en 2020,
- Limiter l'enfouissement à 60 000 t/an au-delà de 2025.

Les études réalisées montrent que ce résultat peut être atteint en couplant une politique forte de réduction (axe A) et une politique forte de valorisation (axe B).

Se positionner dans cet objectif permettra au SMD3 de pouvoir continuer à assurer le traitement des déchets résiduels par enfouissement, au moins sur les 10 prochaines années. L'axe C proposera des projets afin de maîtriser cette période et de préparer la suivante.

Dans tous les cas, la réduction forte de la production de déchets est analysée comme l'unique voie pour maintenir à court et moyen terme l'autonomie du SMD3 et garder un cadre économique maîtrisé.

Agir sur tous les terrains

Exprimé de manière chiffrée, l'objectif de réduction des tonnages pour le SMD3 conduit à viser une production maximale de 530 kg/an pour chaque habitant.

Cette valeur ne pourra être atteinte que par la mise en œuvre de projets et d'actions sur tous les terrains :

- Des actions à destination des habitants eux-mêmes afin qu'ils prennent conscience de l'enjeu et qu'ils agissent sur leurs gestes quotidiens de consommateur et d'utilisateur du service public des déchets, mais aussi sur leurs gestes occasionnels en direction des déchèteries,
- Des actions à destination des professionnels, et en particulier de ceux du tourisme,
- Des actions d'incitation financière pour sécuriser et intensifier le résultat attendu des actions techniques.



LE CHOIX

L'efficacité

Le SMD3 a beaucoup investi pour disposer sous sa maîtrise d'ouvrage d'une installation d'enfouissement performante, autorisée sur une longue durée, et d'une capacité permettant une large part d'autonomie.

Le choix de mettre en œuvre une politique qui ouvre à la possibilité de garder cette filière comme pierre angulaire du traitement des déchets résiduels de Dordogne est ainsi tout d'abord le choix de l'efficacité.

Quelles que soient les difficultés d'un tel projet, de ses incertitudes, les autres orientations portent des risques réels de se trouver dans une situation de dépendance vis-à-vis des prestataires extérieurs publics ou privés, avec les risques financiers qui en découlent et leurs conséquences potentielles sur le coût pour les usagers.

Le sens de l'histoire

La loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte présente un objectif très ambitieux du point de vue de la réduction des quantités de déchets. Il ne pourra être atteint sans un engagement fort.

Le SMD3 s'est toujours positionné en matière de gestion des déchets en faveur d'orientations positives à long terme, et c'est sur ces bases que son développement a permis une gestion efficace.

L'engagement volontariste dans la voie de la réduction des déchets s'inscrit ainsi dans les logiques antérieures, à nouveau justifié par les nouvelles demandes réglementaires.



UN ENGAGEMENT VOLONTARISTE POUR LA REDUCTION DES TONNAGES QUI S'APPUIERA SUR 2 PROJETS STRUCTURANTS

A1

**DIMINUER LA PRODUCTION DE DECHETS
PAR HABITANT**

Page n°21

A2

**DEVELOPPER LA TARIFICATION
INCITATIVE EN DORDOGNE**

Page n°22

LA JUSTIFICATION

Les enjeux réglementaires

De la même manière que dans le cas de la prévention développé dans l'Axe A, l'objectif de valorisation annoncé par la loi de Transition Energétique engage sur une voie de progrès significatif.

Même si les conditions de calcul imposées par la loi diffèrent de celles précédemment utilisées dans le cadre des Lois Grenelle, l'évolution vers un taux de valorisation de 65% à l'échéance 2025 est synonyme d'une ambition importante.

On ne peut imaginer atteindre ce résultat simplement en projetant une progression des résultats actuels, alors même que les acteurs de la collecte reconnaissent des difficultés pour les atteindre.

Un sujet à faces multiples

Tous les acteurs de la collecte et du tri savent que la progression des taux de valorisation ne repose jamais sur un axe de travail unique :

- Il faut nécessairement travailler à l'amélioration des modalités de collectes sélectives auprès des particuliers, mais on doit distinguer des axes de progrès spécifiques pour les professionnels inclus dans le périmètre du Service Public des Déchets. En Dordogne, le cas de l'activité touristique mérite une attention particulière (les collectes sélectives dans les établissements de tourisme de plein air son inférieures de 30% aux collectes sélectives auprès de la population sédentaire),
- La performance des collectivités de Dordogne n'est pas de même ampleur suivant les catégories de déchets valorisés. Ainsi, les actions à mener doivent être particularisées. Le cas de la collecte sélective du verre, qui stagne depuis de nombreuses années, représente un enjeu particulier,
- Historiquement, la collecte sélective s'est développée en Dordogne en mettant en place des collectes en sacs jaunes ou en bacs. Imaginer d'autres modes de collectes sélectives pourra probablement contribuer pour certaines zones à améliorer les résultats tout en optimisant les coûts. Le cas des collectes en Points d'Apports Volontaires ne pourra être écarté sans examen en profondeur,
- La part incombant aux déchèteries dans le taux global de valorisation est majeure. Aussi serait-il inconséquent de ne pas inclure les modalités de gestion des déchets occasionnels dans une stratégie d'amélioration significative des taux de valorisation sur le département,
- Enfin, et c'est une autre demande formelle de la loi sur la Transition Energétique, il est connu de tous que l'on aura des difficultés à augmenter significativement les taux de valorisation si l'on ne se préoccupe pas de la valorisation de la fraction organique des poubelles qui, pour l'instant, rejoint majoritairement la filière d'enfouissement.



LE CHOIX

Agir avec les collectivités et les professionnels

Les objectifs de progrès qui sont à intégrer ne peuvent être atteints sans rechercher un partenariat fort avec les acteurs directement concernés par la collecte des déchets.

Le SMD3 n'exerce pas à ce jour la compétence « collecte » sur l'ensemble du territoire. Il s'agit donc de pouvoir construire des axes de travail alliant la connaissance fine des territoires et la capacité d'action locale des structures adhérentes avec les offres de soutien, d'accompagnement, de démonstration du SMD3.

De même, la mobilisation, la motivation du secteur professionnel, et du secteur touristique en particulier devront constituer une tâche prioritaire à toute action de terrain.

Préparer des évolutions parfois en rupture avec les pratiques passées

Les collectes sélectives et le réseau de déchèteries sont en place depuis de nombreuses années et tous les intervenants en maîtrise le fonctionnement de manière parfaite. De même, les usagers ont des habitudes liées à ces services, et leur engagement à les utiliser n'est pas négligeable.

Pourtant, le saut de performance qui est attendu peut remettre en cause une partie de ces habitudes, de ces modes de fonctionnement, de ces choix d'investissement. Œuvrer à ces changements nécessitera une large concertation progressive, probablement des tests à large échelle, et des communications très bien ciblées.

ŒUVRER RESOLUMENT A FAIRE PROGRESSER ENCORE LA VALORISATION EN METTANT EN ŒUVRE 4 PROJETS

B1

AMELIORER LES PERFORMANCES DES COLLECTES SELECTIVES

Page n°23

B2

MIEUX VALORISER LES DECHETS ISSUS DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Page n°24

B3

MIEUX VALORISER LES BIO-DECHETS

Page n°25

B4

IMAGINER UNE NOUVELLE LOGIQUE DE SERVICE POUR LES DECHETERIES

Page n°26

LA JUSTIFICATION

Les enjeux techniques et financiers

Une part importante des enjeux techniques et financiers liés au traitement des déchets a été intégrée dans la justification et le choix de l'axe A : s'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets.

Ce choix très structurant pour la période qui s'ouvre tire clairement le bénéfice des projets, des choix, des investissements passés qui donnent au SMD3 la possibilité de ne pas être dans l'obligation de choix immédiats très délicats, voire potentiellement aventureux.

Beaucoup de débats, qui ont présidés à l'élaboration de ce document d'orientation stratégique, ont buté sur la difficulté d'un choix technologique quasi immédiat en cas de remplacement total ou partiel de la filière « enfouissement », clef de voûte de l'organisation du SMD3. Toutes ces discussions, qui n'ont jamais refusé d'imaginer un avenir différent de la situation actuelle, ont permis progressivement de percevoir la valeur ajoutée pour le territoire de Dordogne de solutions permettant de maintenir l'enfouissement comme filière de base, valorisant ainsi les investissements passés et maintenant le confort d'une autonomie importante.

Cela a conduit au choix de l'axe A qui, par la réduction de la production de déchets, donne une solution à l'équation posée par la loi de Transition Energétique, au moins jusqu'à 2025 voire 2030.

Se donner du temps sans cesser d'agir

Quelles technologies de traitement répondront dans 10 ans aux nécessités techniques et réglementaires ? Qui sait répondre aujourd'hui de façon ferme alors que les orientations possibles semblent toujours plus contraintes.

Pour la Dordogne, la réponse à la question est d'autant plus difficile que les quantités de déchets à traiter demain ne sont pas aussi importantes que pour

d'autres territoires, limitant ainsi encore les choix économiques.

Il ne s'agit évidemment pas d'imaginer que des choix ne seront pas à faire, et encore moins qu'ils ne sont pas à préparer avec beaucoup d'attention.

En fait, deux grands types de choix interdépendants seront à réaliser :

- Jusqu'où défendre l'idée fondatrice et rassurante de la forte autonomie de traitement en Dordogne ? Quel impact aura la nouvelle organisation régionale de la planification sur cette question ? Comment se positionneront techniquement et économiquement les offres publiques et privées des territoires proches ?
- Quels procédés permettront de répondre de manière économique et acceptable du point de vue de l'environnement au traitement d'une quantité de déchets de l'ordre de 75 000t/an ? Les retournements de tendance récents sur les traitements mécano-biologiques incitent à la prudence.

Garder à l'esprit les difficultés d'acceptabilité sociale que rencontrent tous les projets

Les réflexions et choix présentés ci-dessus devront bien entendu intégrer des démarches construites et soutenues de nature à favoriser l'acceptabilité des projets, quels qu'ils soient, et quel que soit leur lieu d'implantation.

La Dordogne a été marquée, il y a 20 ans, par l'échec du projet d'une filière thermique sur un site au passé industriel. Cette expérience reste inscrite dans les discussions et les choix actuels, et il n'est pas difficile de constater à quel point ces difficultés demeurent vives aujourd'hui pour tous les projets de traitement de déchets, quels que soient les choix technologiques...

LE CHOIX

Faire évoluer l'existant de manière sécurisée et économiquement efficace

Les conséquences quantitatives du choix de l'axe « A » ouvrent la voie pour les 10 à 15 ans à venir, moyennant des adaptations des installations ou des modes d'exploitation, à la poursuite du schéma de traitement actuel.

Le premier objectif consiste donc à s'organiser pour que le SMD3 soit bien en capacité de faire face aux flux de déchets à valoriser et à traiter sur ses installations (enfouissement, tri, valorisation des déchets organiques).

Dans le même temps, il s'agira de mettre en place les partenariats ou contrats qui offriront la souplesse pour les quantités à traiter au-delà des capacités nominales des installations du SMD3.

Utiliser la période à venir pour préparer le long terme

La stratégie est clairement de sortir de l'urgence en mettant en œuvre tous les moyens possibles permettant de reporter les choix technologiques afin de disposer d'un meilleur éclairage scientifique, réglementaire, mais aussi concurrentiel.

Les orientations stratégiques intégreront cette nécessité de rester en veille active, et de préparer de manière précise les choix qui seront à faire d'ici 5 ans. Les actions à mener devront ouvrir des débats multiples qui dépendent à ce jour de facteurs essentiellement externes au SMD3. Il s'agira donc de se mettre en posture d'analyser ces positions externes ou de susciter des volontés de projets croisés avec d'autres collectivités.

METTRE EN PLACE DES PROJETS PERMETTANT DE TRAVAILLER AUX EVOLUTIONS HORS CONTEXTE D'URGENCE

C1

ADAPTER LE SCHEMA DU TRI
DES DECHETS VALORISABLES

Page n°27

C2

FAIRE EVOLUER LE SCHEMA
DE VALORISATION
ORGANIQUE

Page n°28

C3

SE PREPARER A L'EVOLUTION
DES SOLUTIONS DE
TRAITEMENT DES ULTIMES

Page n°29

LA JUSTIFICATION

Le SMD3 va faire face à des objectifs ambitieux

Les justifications des 3 axes précédents ont souligné les enjeux techniques et économiques auxquels le SMD3 doit répondre aux échéances de 2020 et 2025. Ces enjeux, qui représentent également des risques, soulignent la nécessité de préparer des choix engageants qui se situent au cœur de la compétence et de l'activité du SMD3.

On doit noter la croissance de la structure sur les 5 dernières années, et rien, a priori, ne laisse présager une inversion de la tendance. Cette croissance, qui répond à de vraies sollicitations des adhérents comme à l'expression de logiques d'optimisation par la mutualisation de moyens, nécessite une réflexion en profondeur sur l'adaptation du système SMD3/adhérents à cette nouvelle donne. Elle nécessite aussi d'imaginer les interfaces à consolider ou à construire avec les acteurs du territoire.

Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (mars 2016) ne modifie bien évidemment pas la situation en matière de traitement des déchets. Pour la compétence « collecte », il n'impose rien à court terme, mais inscrit nettement un objectif de regroupement de l'ensemble des compétences « déchets » dans une structure unique :

« Dès lors, la rationalisation de l'organisation du service public des déchets en Dordogne consisterait à confier l'intégralité du service, collecte et traitement, à un syndicat unique.

L'ensemble des syndicats concernés par la gestion des déchets s'engage dans une démarche visant à constituer, à terme et après poursuite de la réflexion, une entité unique. Cette démarche intégrera la réalisation d'une étude d'impact précise sur les conséquences fiscales, budgétaires et sur la masse salariale avec le souci de la mise en place d'une

péréquation départementale en ce qui concerne le coût payé par l'usager. »

Quelles que soient les orientations qui seront prises, et quels que soient leurs termes, le SMD3 et ses adhérents devront assurément mettre en œuvre de nouvelles façons de travailler afin de garder l'efficacité départementale et l'efficacité locale.

Maintenir le soutien au développement d'une activité locale, sociale, solidaire centrée sur les déchets

La gestion des déchets sur un territoire est une activité qui génère de l'emploi local, et une part significative de l'investissement qui peut également incomber à des entreprises locales.

Au-delà de ces aspects, la gestion des déchets offre également un réel potentiel pour les activités d'insertion. Les acteurs de ce domaine considèrent les missions sur les déchets comme ayant un des meilleurs taux de succès en termes de réinsertion professionnelle. Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire n'est pas triviale. Elle nécessite et mérite un affichage politique clair et une volonté d'action permanente.

Enfin, il peut être constaté pour certaines filières matérielles que les produits collectés de manière sélective sur le territoire de la Dordogne font ensuite l'objet d'un transit jusqu'à des filières industrielles implantées le plus souvent dans des départements limitrophes. Il convient probablement, en intégrant et de la bonne manière les contraintes techniques et économiques de ces filières, d'examiner les conditions dans lesquelles ces filières pourraient retrouver une présence industrielle dans le département.

LE CHOIX

Organiser les échanges et les missions pour garder l'efficacité quelle que soit l'échelle du projet

Le Service Public des Déchets nécessite une bonne perception du ressenti des usagers et des pratiques constatées.

Ainsi, quels que soient les niveaux de regroupement actuels et à venir, il sera fondamental que l'interface locale du service puisse rester attentive aux usagers, et faire part au gestionnaire des difficultés rencontrées et des efforts à consentir pour une meilleure efficacité ou une meilleure compréhension.

Le tissu des collectivités compétentes en matière de déchets est riche, et il sera de la responsabilité du SMD3 d'entretenir la meilleure concertation avec lui.

Utiliser l'impact potentiel du SMD3 pour soutenir une activité locale

Le SMD3, mais aussi ses adhérents, sont des sources d'activités importantes sur l'ensemble du département. La conscience que cette activité doit autant que possible profiter aux acteurs locaux est ancienne et fonctionne correctement.

Il sera utile d'imaginer les conditions dans lesquelles l'activité « déchets » sur le département peut permettre de reconcentrer certaines activités industrielles, et, dans tous les cas, de favoriser l'épanouissement d'une Economie Sociale et Solidaire déjà bien implantée, et l'apparition de projets structurés d'économie circulaire.

METTRE EN PLACE DES PROJETS IMPLIQUANT TOUTES LES ACTEURS LOCAUX

D1

RENFORCER L'INTERFACE AVEC LES ADHERENTS
ET PLANIFIER LE PROJET DE REGROUPEMENT

Page n°30

D2

INSCRIRE FORTEMENT L'ACTION DU SMD3 DANS
LE CADRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Page n°31

LA JUSTIFICATION

Le SMD3 va faire face à de profondes mutations

En tant que structure de niveau départemental, le SMD3 a construit dans le temps une capacité technique et de gestion de projets reconnue et appréciée.

L'équipe et les ressources qui incarnent cette capacité seront bien entendu très utiles pour mettre en œuvre le schéma directeur, c'est-à-dire préparer et suivre les différentes actions qui sont prévues et qui contribueront à construire la structure de demain.

Les nouveaux objectifs vont nécessiter de nouveaux développements internes

Les évolutions auxquelles la structure doit se préparer sont nombreuses et concerneront fatalement toutes les positions et les compétences existantes. Il ne faudra pas non plus ignorer dans cette vision de la structure à terme, les transformations qui naîtront nécessairement de la simple croissance telle qu'elle a été évoquée dans le justificatif de l'axe de travail D.

Ainsi, apparaîtra probablement rapidement l'importance de l'accompagnement au changement de l'ensemble de l'équipe actuelle, et peut être aussi des équipes qui la rejoindront.

Parmi les angles d'accompagnement possibles, on trouvera sans doute des approches ciblées sur les personnes elles-mêmes et d'autres concernant des catégories de personnels. Dans tous les cas, face à l'évolutivité des métiers, la prise en compte des nécessités sera essentielle afin que les transformations à venir puissent apparaître et être vécues comme des opportunités à saisir pour chacune et chacun ainsi que pour l'équipe dans son ensemble.

Parmi les évolutions qui pourront apparaître le plus rapidement, on trouvera par exemple des logiques de « projets » qui pourront permettre de mettre en action des compétences bien ciblées dans des objectifs clairement positionnés.



Le SMD3 peut également continuer à faire évoluer ses pratiques

L'action du SMD3 est déjà largement tendue vers des objectifs qualitatifs et de nombreux sujets font déjà l'objet d'une approche très structurée, voire même encadrée par des référentiels, des normes, des codes,... etc

Parmi les sujets de progrès possibles nous retiendrons en particulier :

- La volonté de s'engager dans le sens de l'évaluation des politiques menées, au sens de l'amélioration permanente de l'action publique dans le cadre du Service Public des Déchets. C'est un axe de progrès qui engage lourdement la structure en termes de préparation, de culture, de formation, d'acceptation des débats qui en découleront.
- La volonté de s'engager dans une politique d'achats, ancrée à la fois dans la pratique des marchés publics, mais également dans l'expression d'intention générales issues de la politique environnementale, sociale ou d'économie circulaire du SMD3
- Le développement de la culture « qualité », déjà bien en place au SMD3 en particulier sur tous les aspects liés à la protection de l'environnement et à la sécurité.

LE CHOIX

Faire évoluer le SMD3, c'est offrir un outil toujours plus efficace pour le territoire

La réussite du SMD3 sur les axes et les projets de son schéma directeur, c'est assurément la certitude d'une gestion territoriale globale (déchets, environnement, économie locale, services mutualisés, ...) performante et génératrice de valeur ajoutée.

Imaginer les conditions structurelles pour tendre vers ce résultat est donc un axe de travail essentiel sans lequel il sera d'évidence plus difficile de réaliser les objectifs.

Les évolutions nécessaires sont aussi de vraies sources d'ambition pour les agents de la structure

Une structure en développement, sur des thèmes fédérateurs suscitant des engagements professionnels valorisants doit être autant que possible construite en imaginant que les changements qui interviendront constitueront de réelles opportunités.

Il s'agit là de pérenniser une capacité technique et un engagement, mais également de favoriser les intégrations à venir.

METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UNE EVOLUTION DU SMD3 EN TANT QUE STRUCTURE

E1

DEVELOPPER LES ACTIONS
D'EVALUATION

Page n°32

E2

ACCOMPAGNER LES EQUIPES
DANS LE CHANGEMENT

Page n°33

E3

DEFINIR UNE STRATEGIE DE
COMMUNICATION

Page n°34

E4

RENFORCER ENCORE LA POLITIQUE DE QUALITE

Page n°35

E5

DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHATS

Page n°36



15 PROJETS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR

AXE A

- Diminuer la production de déchets par habitant
- Développer la tarification incitative en Dordogne

AXE B

- Améliorer la performance des collectes sélectives
- Mieux valoriser les déchets issus de l'activité touristique
- Mieux valoriser les bio-déchets
- Imaginer une nouvelle logique de service pour les déchèteries

AXE C

- Adapter le schéma de tri des déchets valorisables
- Faire évoluer le schéma de la valorisation organique
- Se préparer à l'évolution des solutions de traitement des déchets

AXE D

- Renforcer l'interface avec les adhérents et planifier le projet de regroupement
- Inscrire fortement l'action du SMD3 dans le cadre du développement locale

AXE E

- Développer les actions d'évaluation
- Accompagner les équipes dans le changement
- Définir une stratégie de communication
- Renforcer encore la politique de qualité
- Développer une politique d'achats

PROJET A1

DIMINUER LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT

Enjeux

L'analyse stratégique a souligné l'idée que l'action volontariste en faveur de la réduction des déchets était la plus efficace pour tirer le profit de tous les investissements passés et pour se donner la possibilité de faire les choix technologiques de manière plus sereine.

Cela signifie clairement que toutes les possibilités de réduction doivent être étudiées, en visant tout particulièrement celles qui sont susceptibles d'avoir l'impact le plus important sur les tonnages produits. Il ne faudra toutefois pas négliger des actions à plus faible impact, mais dont l'effet pédagogique peut être décisif.

L'atteinte de l'objectif de prévention est donc l'enjeu majeur du schéma directeur.

Résultats attendus

De manière factuelle, le résultat attendu est d'engager à court terme une diminution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés, pour atteindre à l'horizon 2025 vers les objectifs de la Loi pour la Transition Energétique.

Cela signifie qu'il faudra rechercher des résultats tant auprès des particuliers qu'auprès des professionnels intégrés dans le Service Public des Déchets. Les actions devront concerner la réduction des déchets présentés à la collecte, mais aussi les déchets apportés en déchèteries.

ACTIONS A MOBILISER

A1-1

Assurer le développement de la prévention de la production de bio-déchets

A1-2

Réduire la production de textiles sanitaires usagés

A1-3

Accentuer la prévention dans le secteur touristique

A1-4

Limiter les apports des déchets verts

A1-5

Favoriser toutes les actions de détournement en amont ou sur les déchèteries

PROJET A2

DEVELOPPER LA TARIFICATION INCITATIVE EN DORDOGNE

Enjeux

L'axe 1 affiche un engagement fort pour la réduction de la production de déchets. Le projet A1 intègre des actions de prévention ciblées pouvant contribuer de manière significative à l'objectif global de réduction. La loi double toutefois l'objectif de prévention par l'engagement à développer une politique de Tarification Incitative du Service Public des Déchets. Sur les territoires ayant développé ces modalités de facturation du service (soit plus de 4 millions d'habitants à la date de rédaction de ce document stratégique), l'impact sur la réduction de la production de déchets a été significatif et rapide.

La politique d'incitation a donc clairement pour enjeu de sécuriser et de renforcer l'impact prévisible des actions de prévention prévues dans le projet A1.

Résultats attendus

L'atteinte de l'objectif de prévention affiché par la Loi sur la Transition Energétique repose sur les actions associées au projet A1.

Par contre, le SMD3 souhaite que la tarification incitative sur le territoire de ses adhérents découle d'études qui auront pour objectif de mesurer et de limiter les éventuelles conséquences sociales du processus, et d'intégrer les singularités du territoire et de la population de Dordogne.

Il s'agit donc, par la mise en œuvre d'un projet spécifique, de donner des bases techniques solides à un débat politique sur l'application et le développement de la tarification incitative.

ACTIONS A MOBILISER

A2-1

Lancer un appel à projets pour tester les conditions d'application de la tarification incitative en Dordogne

A2-2

Après intégration des enseignements de l'action A2-1, déployer la tarification incitative à l'échelle départementale

PROJET B1

AMELIORER LA PERFORMANCE DES COLLECTES SELECTIVES

Enjeux

Le développement des collectes sélectives a été un sujet permanent des collectivités de Dordogne sur les quinze dernières années. Le travail mené, d'un point de vue technique et communication, a permis d'atteindre les objectifs fixés par les lois Grenelle.

C'est donc en conscience que tous les acteurs regardent avec inquiétude les nouveaux objectifs de la Loi pour la Transition Energétique qui vont exiger une progression de 25% des résultats actuels. Ils perçoivent à la fois les limites des modes de collectes actuels et la difficulté à mobiliser la population au-delà de ce qui a déjà été fait. L'ensemble des collectivités constate aussi le caractère essentiel de la prise en compte des déchets valorisables issus des activités économiques incluses dans le service public des déchets.

Aucun adhérent du SMD3 ne prend ces nouveaux objectifs à la légère. Chacun comprend que de nouvelles pistes sont à ouvrir au moins en complément des moyens mis en œuvre aujourd'hui.

Résultats attendus

In fine, les résultats attendus doivent bien entendu être traduits en taux de valorisation selon le mode de calcul proposé par la loi. Il apparaît toutefois que ces résultats ne pourront être constatés qu'en poursuivant des objectifs d'évolution des modes de collecte (en particulier en évaluant et en testant la valeur ajoutée de processus d'apport volontaire), et en dissociant les réflexions sur le verre des autres emballages.

ACTIONS A MOBILISER

B1-1

Définir un schéma de pré-collecte et de collecte à l'échelle départementale

B1-2

Mobiliser les gisements mal valorisés par les professionnels

B1-3

Faire progresser la valorisation du verre

PROJET B2

MIEUX VALORISER LES DECHETS ISSUS DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Enjeux

Le tourisme est une ressource importante du département de Dordogne. La vigueur de cette activité sur les mois de printemps et d'été n'est pas sans conséquence sur la gestion des déchets. L'observation des courbes de production de déchets à enfouir fait clairement apparaître cette situation : les mois de juillet, d'août et de septembre se situent clairement au-dessus de la moyenne mensuelle de production. La courbe de production des collectes sélectives montre une augmentation durant les mois d'été, mais sans commune mesure avec celle des ordures ménagères.

Ceci est le témoignage clair que la population touristique et les professionnels qui les reçoivent sont moins impliqués que la population sédentaire dans la collecte sélective. On ne pourra imaginer atteindre les objectifs réglementaires sans infléchir significativement cette situation.

Ce travail à mener avec les professionnels concernés doit pouvoir être imaginé comme un élément de valeur ajoutée pour ces acteurs.

Résultats attendus

De manière factuelle, il sera recherché les moyens de faire tendre l'efficacité de la collecte sélective dans les établissements touristiques de plein air en particulier (qui représentent l'offre de séjour majeure en Dordogne) vers les résultats obtenus actuellement pour la population sédentaire. Cela pourra être considéré comme un premier objectif, qui pourra probablement être dépassé dès lors que les outils développés seront bien maîtrisés et compris de tous.

Comme pour la collecte sélective auprès des habitants, un travail particulier est à mener pour adapter les modalités techniques à la situation des sites concernés. Une démarche proposant la reconnaissance, en Dordogne, de l'effort mené pourrait contribuer fortement au succès.

ACTIONS A MOBILISER

B2-1

Faire progresser les modalités de gestion des déchets des acteurs du tourisme

B2-2

Faire évoluer les modalités de gestion des déchets lors des manifestations estivales

PROJET B3

MIEUX VALORISER LES BIO-DECHETS

Enjeux

Toutes les études (y compris en Dordogne) montrent qu'un tiers à peu près des ordures ménagères collectées sont des déchets organiques (préparations et restes de repas). Il s'agit donc d'un gisement majeur de déchets potentiellement valorisables.

Pourtant, les collectivités de Dordogne n'ont pas souhaité jusqu'à présent développer des stratégies pour la collecte spécifique de cette fraction de déchets. Une seule collectivité a un service limité allant dans ce sens.

La Loi pour la Transition Energétique demande à toutes les collectivités de faire progresser leur offre afin que chaque foyer dispose d'une solution pour la gestion de ses déchets organiques.

Le SMD3 et ses adhérents conçoivent l'intérêt en termes de valorisation d'un travail sur les bio-déchets, mais ils en redoutent les coûts si les moyens et méthodes ne sont pas bien adaptés à la situation locale, et ils redoutent également le surcroît de communication nécessaire pour développer un tel service.

Résultats attendus

Le premier résultat attendu est une évaluation réaliste de ce qui peut être fait sur le territoire de Dordogne en analysant l'offre aux particuliers en fonction de la typologie de l'habitat et des possibilités de prévention. Cela devra permettre de construire des solutions techniques raisonnables et parfaitement ciblées du point de vue technique afin de s'assurer de coûts maîtrisés.

Dans ce travail sur les bio-déchets, des objectifs spécifiques devront être proposés pour les « gros producteurs » professionnels. Pour cette catégorie, à laquelle la Loi impose déjà une collecte sélective depuis de nombreuses années, une prise de conscience s'impose, accompagnée par une attitude claire des collectivités locales.

ACTIONS A MOBILISER

B3-1

Valoriser les bio-déchets sur les hyper-centres, l'habitat vertical et les bastides

B3-2

Valoriser les bio-déchets chez des gros producteurs

PROJET B4

IMAGINER UNE NOUVELLE LOGIQUE DE SERVICE POUR LES DECHETERIES

Enjeux

La collecte sur le réseau de déchèteries de Dordogne représente près de la moitié de la totalité des déchets du département. Ces déchets font l'objet d'un taux de valorisation élevé (près de 90%), ce qui fait des déchèteries un outil essentiel de la politique de valorisation.

Toutefois, le vaste réseau de Dordogne (50 sites) va demander un effort d'investissement important afin :

- de maintenir les équipements et d'améliorer la sécurité,
- de répondre à la hausse permanente des apports qui est constatée,
- favoriser les filières de réutilisation de certains apports.

L'enjeu de ce projet est donc de maintenir l'impact favorable des déchèteries en termes de valorisation tout en limitant les coûts actuels et futurs de cette forme de collecte. Il s'agit d'un enjeu très important qui doit absolument prendre en compte l'attachement de la population à ce service et les risques associés à des modifications qui ne seraient pas comprises.

Résultats attendus

Les résultats recherchés pourront s'exprimer à quatre niveaux :

- Définir le service attendu pour les déchèteries, et le positionnement de cet outil dans l'organisation globale de la gestion des déchets,
- Proposer une nouvelle définition d'une (ou plusieurs) nouvelles déchèteries types pour la Dordogne, répondant aux normes techniques et au service attendu,
- Redéfinir le réseau de déchèteries afin d'ajuster au mieux l'investissement et les coûts de fonctionnement aux besoins des territoires
- Créer des synergies avec l'Economie Sociale et Solidaire

ACTIONS A MOBILISER

B4-1

Définir les contours d'un nouveau service de déchèteries et créer un site pilote

B4-2

Renforcer les liens entre l'Economie Sociale et Solidaire et les déchèteries

PROJET C1

ADAPTER LE SCHEMA DE TRI DES DECHETS VALORISABLES

Enjeux

Les études préparatoires au présent document ont permis de confirmer la volonté du SMD3 et de ses adhérents de conserver deux sites de tri des déchets ménagers (La Rampinsolle et Marcillac Saint-Quentin). Les débats sur ce sujet ont validé l'importance de cette situation en matière d'aménagement du territoire et de limitation des transports.

Ces études ont également permis de mettre en évidence que les investissements concédés par le SMD3 sur les dernières années pour donner à ces sites de nouvelles possibilités techniques permettent désormais de réaliser les niveaux de tri attendus sur toutes les catégories de déchets, y compris les plastiques.

L'enjeu essentiel sur le sujet du tri est donc de tirer tout le bénéfice de cette situation pour le court terme, et de préparer sereinement à moyen terme l'évolution des tonnages à traiter du fait de l'accroissement des taux de valorisation prévus.

Résultats attendus

Les actions prévues pour intensifier la collecte des déchets à valoriser vont très rapidement conduire les deux sites de tri en fonctionnement à opérer en limite, puis au-delà, de leur capacité autorisée et de la charge nominale correspondant à leur organisation. Le premier résultat attendu est une nouvelle optimisation de ces sites et de leur fonctionnement afin de répondre aux besoins de la période 2017 – 2022.

Il est toutefois clair dans les résultats d'études que ces optimisations ne permettront pas d'opérer le tri des quantités de collecte sélective prévues au-delà de 2025. La stratégie retenue visant à conserver la maîtrise complète du tri sur les installations départementales, les conditions d'une extension des capacités sur les sites actuels est à rechercher.

ACTIONS A MOBILISER

C1-1

Optimiser le fonctionnement des installations de tri actuelles

C1-2

Préparer l'augmentation de la capacité de tri

PROJET C2

FAIRE EVOLUER LE SCHEMA DE LA VALORISATION ORGANIQUE

Enjeux

A ce jour, les installations de valorisation organique du SMD3 (compostage) répondent pour l'essentiel aux besoins de valorisation des déchets verts qui ne font pas l'objet d'une valorisation directe en agriculture après broyage. Si cette offre de traitement est suffisante pour les conditions actuelles, elle montrera rapidement ses limites en prenant en compte l'apparition de quantités significatives de bio-déchets issues de la collecte auprès de la population et de la collecte des gros producteurs.

L'apparition de bio-déchets ne pose pas uniquement des questions sur le dimensionnement des installations. Le traitement des bio-déchets a des spécificités auxquelles les procédés de compostage de déchets verts ne répondent pas toujours. Les objectifs de normalisation de la production de compost sont essentiels pour assurer l'écoulement du produit (alors que pour les déchets verts cette difficulté est mineure).

Enfin, différents projets de valorisation de la matière organiques existent sur le territoire, en particulier en lien avec les déchets de l'activité agricole. Les possibilités de synergie entre les différents acteurs constituent un enjeu afin d'optimiser les investissements et de limiter les transports et les risques

Résultats attendus

Il est attendu tout d'abord l'optimisation des moyens actuels afin de pouvoir prendre en compte sur les installations départementales les bio-déchets qui seront collectés jusqu'en 2022.

L'objectif sera ensuite de prévoir les investissements qui permettraient de valoriser les bio-déchets collecter aux horizons 2025 et 2030 sur des installations très largement dédiées aux déchets ménagers et assimilés.

Enfin, l'examen des tonnages réellement obtenus et des offres émanant des acteurs professionnels du territoire devront permettre d'orienter les investissements vers les filières dédiées aux déchets ménagers ou vers des filières territoriales regroupant l'ensemble des acteurs.

ACTIONS A MOBILISER

C2-1

Optimiser le fonctionnement des installations de compostage actuelles

C2-2

Préparer l'intégration de tonnages supplémentaires intégrant les gros producteurs du service public des déchets et évaluer l'opportunité d'une filière territoriale

PROJET C3

SE PREPARER A L'EVOLUTION DES SOLUTIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES

Enjeux

Les modalités de traitement des déchets ultimes représentent évidemment un enjeu majeur au regard des difficultés associées à toutes modifications des filières existantes, et, a fortiori, à un changement du schéma global de traitement.

Le cadre de réflexion doit intégrer le point clé de la réduction de l'enfouissement pour 2020 et 2025, avec à cette échéance une réduction d'un facteur 2 par rapport à 2010.

Les études préalables et les débats qu'elles ont générés ont conduit à retenir l'idée qu'une modification à court terme des modalités de traitement des déchets ultimes n'était pas la voie à retenir. Pour conserver l'enfouissement comme la filière pivot du SMD3, l'orientation volontariste de réduction des quantités de déchets et d'accroissement de la valorisation ont été retenues. De ce fait, il convient désormais de préparer l'arrivée des échéances 2020 et 2025 en analysant au plus juste les besoins de solution externes qui pourraient exister, et en faisant en sorte que leur poids économique reste le plus faible possible, et que les engagements du SMD3 restent parfaitement réversibles.

Résultats attendus

D'un point de vue technique, les résultats attendus concernent tout d'abord les modalités de gestion des quantités de déchets qui ne pourront faire l'objet d'un enfouissement aux échéances 2020 puis 2025.

Pour 2020, il s'agira de rechercher des solutions externes pour des quantités qui devront rester limitées. Les conséquences en termes de transport devront être évaluées.

Pour 2025, les quantités de déchets ultimes qui ne pourront être enfouies seront encore supérieures. La préparation de cette échéance nécessitera une gestion de projet prévoyant toutes les étapes nécessaires à la définition de nouveaux moyens internes ou externes.

ACTIONS A MOBILISER

C3-1

Préparer l'échéance de 2020 pour le traitement des déchets ultimes dépassant le droit à enfouir

C3-2

Préparer l'échéance de 2025 en définissant un schéma de traitement

PROJET D1

RENFORCER L'INTERFACE AVEC LES ADHERENTS ET PLANIFIER LE PROJET DE REGROUPEMENT

Enjeux

Les évolutions passées et à venir du SMD3 ne doivent jamais remettre en cause l'ancrage territorial de la gestion des déchets, et l'importance de la prise en compte de la perception et de l'expérience des acteurs locaux adhérents. Tous les projets qui seront à développer dans le cadre du schéma directeur nécessiteront de manière plus ou moins forte une organisation sans faille du partenariat entre les échelles départementales et locales. Le cas de la prévention, axe majeur des nouvelles lois et engagement volontariste du schéma directeur, est de ce point de vue très représentatif. Tous les acteurs reconnaissent le bien fondé et l'efficacité d'une structuration à l'échelle du SMD3 du plan d'actions, et tous savent que le travail à cette échelle ne sera rien sans le relais de proximité des structures adhérentes.

Par ailleurs, en accord avec le SDCI, toutes les collectivités constatent l'intérêt d'avancer dans la voie du regroupement, en particulier quand il s'agit de se projeter dans l'application de la loi de Transition Energétique. Toutefois, les acteurs de la collecte et le SMD3, savent à quel point une volonté d'unification brutale, détachée des réalités des différents territoires, serait destructrice pour le projet porté par le schéma directeur. L'enjeu est donc de se diriger de manière claire vers cette unification, en planifiant les actions pour pouvoir travailler chaque rapprochement de manière singulière.

Résultats attendus

Il est attendu que se mette en place un mode de fonctionnement qui réponde aux enjeux décrits ci-dessus. Le mode de fonctionnement est essentiel pour conserver une capacité collective de portage des projets puis de l'évaluation de leur fonctionnement. Il s'agit donc d'une attente qui couvre le court et le long terme et qui nécessitera probablement la formation des acteurs et l'animation de réseaux de techniciens et d'élus.

Le résultat attendu sera également la planification du regroupement des compétences « collecte » et « traitement » au niveau départemental. La planification est le gage d'une gestion progressive, adaptée et concertée de cette évolution importante

ACTIONS A MOBILISER

D1-1

Mettre en place et animer une instance de concertation technique avec les techniciens des structures adhérentes

D1-2

Mettre en œuvre des moyens de communication et d'écoute des élus locaux

D1-3

Définir les modalités d'application du Schéma de Coopération Intercommunale

PROJET D2

INSCRIRE FORTEMENT L'ACTION DU SMD3 DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Enjeux

Depuis de nombreuses années, le SMD3 et ses adhérents développent des actions de nature à encourager et faciliter l'action des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Cela a permis d'obtenir des résultats intéressants pour la gestion des déchets, et à l'efficacité réelle pour les entreprises d'insertion.

Les acteurs de l'ESS ont su s'organiser en Dordogne pour être plus visibles et faciliter l'accès des différentes entreprises aux donneurs d'ordre. Il est important que le SMD3 continue de privilégier autant que possible les partenariats avec ces acteurs.

Au-delà de l'enjeu du développement de l'ESS, se présentent également deux aspects qui méritent une réflexion approfondie :

- La capacité de relocalisation d'activités industrielles en lien avec la gestion des déchets,
- La mise en place d'actions concertées pour le développement de l'économie circulaire.

Résultats attendus

Les résultats attendus concernent la faculté pour le SMD3 à se poser comme un acteur du développement, à partir des métiers du déchet, de l'ESS et de l'économie circulaire, avec la volonté de contribuer à l'émergence de nouvelles activités industrielles locales.

Le résultat sera atteint si les actions contribuent à renforcer l'économie locale en créant des emplois au sein du département.

ACTION A MOBILISER

D2-1

Relocaliser les filières de recyclage matière et développer l'économie circulaire

PROJET E1

DEVELOPPER LES ACTIONS D'EVALUATION

Enjeux

Dans les années à venir, le SMD3 et ses adhérents se trouveront confronter à de nombreuses évolutions qui les conduiront à prendre des décisions engageantes. Le schéma directeur affiche celles qui sont prévisibles à ce jour et qui ont fait l'objet de débats internes.

L'évaluation du résultat de ces actions est essentielle pour ajuster les modalités de gestion des équipes et des installations, mais aussi pour conserver une bonne perception des impacts de ces décisions pour les usagers particuliers et professionnels.

En effet, comme toute politique publique, la gestion territoriale des déchets est susceptible d'avoir des effets très diffus, et concernant des thèmes très divers.

Pour le SMD3, l'évaluation des impacts devra prendre en compte non seulement les habituels facteurs technico-économiques, mais intégrer de manière performante l'impact social de sa politique et l'impact en termes de développement local.

Résultats attendus

Une politique d'évaluation à moyen et long terme se prépare. Le résultat attendu ici est justement l'émergence du cadre de cette politique d'évaluation intégrant l'objet même de cette politique, puis les moyens dont elle doit se doter et les objectifs dont elle devra rendre compte.

Les éléments de réponse devront avoir un caractère pragmatique, proportionné au sujet et au territoire, et se prêter à des traitements internes comme externes.

Un partage et une communication des résultats seront à prévoir de manière structurée.

ACTIONS A MOBILISER

E1-1

Définir les sujets à évaluer

E1-2

Poursuivre le développement de la connaissance analytique des coûts

E1-3

Mettre en place des pratiques de contrôle de gestion

PROJET E2

ACCOMPAGNER LES EQUIPES DANS LE CHANGEMENT

Enjeux

Dans un contexte de forte mutation du Service Public de Gestion des Déchets en Dordogne et des modalités d'exercice liées à ce service, la gestion stratégique et prospective des ressources humaines est un levier essentiel du pilotage du SMD3 pour aujourd'hui et pour demain, tout en maintenant le souci de maîtrise de la masse salariale.

Comme le précise la circulaire du 15 mai 2013, la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) vise à assurer la cohérence entre les besoins d'emplois et les ressources en identifiant les besoins en compétences, en prenant en considération les évolutions technologiques, réglementaires et économiques. Cela revient à mettre en cohérence les compétences détenues par les agents et les besoins du SMD3, en inscrivant ce travail dans une dynamique qui porte le SMD3 à un périmètre technique et de service plus large.

Il s'agira aussi d'envisager les possibilités à offrir à des catégories de personnels dont les compétences actuelles trouveront moins d'application dans les prochaines modalités de service.

Résultats attendus

Les résultats attendus portent sur la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) sur le SMD3.

Elle passera nécessairement par

- L'adaptation à l'apparition de nouveaux métiers ou la professionnalisation de certaines tâches,
- L'anticipation du reclassement pour les métiers en décroissance ou suscitant l'usure,
- Le renforcement des mobilités,
- Le renforcement de la formation et de la communication interne,
- L'anticipation des départs à la retraite,
- La professionnalisation des recrutements externes.

ACTIONS A MOBILISER

E2-1

Ajuster les outils RH existants

E2-2

Réaliser l'état des lieux des ressources humaines

E2-3

Identifier les besoins, les ressources futures et diagnostiquer les écarts

E2-4

Elaborer le plan d'actions de la GPEEC (formation, mobilité, recrutements,...)

E2-5

Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne

PROJET E3

DEFINIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Enjeux

La communication a toujours fait partie de l'action du SMD3, et une culture existe sur ce sujet.

Les évolutions auxquelles le SMD3 aura à faire face renforceront probablement les nécessités de cette communication, et, sans doute, devra-t-elle imaginer de nouvelles réponses aux cibles actuelles et peut être à de nouvelles cibles.

Parmi les sujets concernés par le schéma directeur, on voit apparaître plusieurs sujets engageant des stratégies de réseaux dans le long terme (actions vers le secteur touristique par exemple), des nécessités de communication vers le grand public (prévention), vers les élus de terrain (schéma de collecte), ainsi que vers de nombreux partenaires. C'est donc une stratégie très ouverte qu'il s'agira de mettre en place proposant une gestion raisonnée des risques d'interférences et des choix de médias.

Résultats attendus

Mettre en place une stratégie de communication nécessitera le passage par les étapes classiques :

- Analyse des cibles concernées,
- Débat et définition des objectifs et des types de message,
- Choisir les médias et les partenaires directs et indirects,
- Mettre en œuvre un plan d'actions et son évaluation
- S'appuyer sur les relais de proximité

ACTIONS A MOBILISER

E3-1

Intensifier la communication de proximité et former les relais / ambassadeurs

E3-2

Evaluer l'impact des actions de communication actuelles et proposer de nouvelles formes d'action

PROJET E4

RENFORCER ENCORE LA POLITIQUE DE QUALITE

Enjeux

Le SMD3 est déjà largement engagé dans une démarche de management environnemental avec depuis 10 ans la certification ISO 14001 de son ISDND, ses centres de transfert et son siège administratif. Cela lui offre un cadre efficace pour le suivi de ses installations, la limitation de leurs impacts environnementaux et le respect de la réglementation applicable.

Avec l'intégration progressive des nouveaux métiers et des nouvelles activités, la poursuite de cette politique de qualité environnementale est une évidence. Il en est de même pour son élargissement à la prévention et la gestion des risques professionnels, et à la qualité de service

La mise en place d'une démarche intégrée Qualité Sécurité Environnement dans le fonctionnement global du SMD3 apparaît comme une nécessité pour sécuriser le déploiement des différents projets du schéma directeur et garantir la qualité de service.

La démarche QSE vise à assurer un respect de la réglementation en permanence, protéger l'environnement immédiat des installations, assurer des conditions de travail sécurisées pour les agents, professionnaliser les agents et satisfaire l'utilisateur.

Résultats attendus

- Pilotage transversal des projets pour sécuriser leur mise en place
- Intégration de la culture QSE à tous les niveaux hiérarchiques et dans tous les métiers
- Mise en place d'un service de qualité répondant aux besoins des usagers
- Professionnalisation des agents nécessitée par la mutation et/ou la professionnalisation de certains métiers et/ou l'apparition de nouveaux métiers (projet E3)
- Renforcement de la communication interne et externe (projet E4)

ACTIONS A MOBILISER

E4-1

Mettre en place une démarche de satisfaction de l'utilisateur

E4-3

Développer les outils informatiques pour optimiser et faciliter la gestion et le suivi des activités

E4-2

Professionnaliser les agents sur les aspects QSE

E4-4

Certifier ISO 14001 le Service Public des Déchets

PROJET E5

DEVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT

Enjeux

Le SMD3 dispose d'ores et déjà d'une forte compétence en matière de passation et de gestion de marchés publics tant pour des services que pour des matériels ou des travaux. L'interface aux services exprimant un besoin est largement en place, conduisant à une expression des besoins cohérente, dans un cadre de procédure maîtrisé.

Les volumes d'achats propres au SMD3, les ouvertures possibles vers des mutualisations avec les adhérents incitent à imaginer la mise en place d'une réelle politique d'achat, c'est-à-dire une politique qui au-delà de la procédure d'achat elle-même prend en compte, en amont puis en aval, des logiques de performance technique, économique, sociale et environnementale.

Cet axe de travail s'inscrit pleinement dans la volonté de développer les actions d'évaluation, mais ouvre au-delà la possibilité d'envisager en amont d'autres formes de préparation du contenu des consultations et d'inciter en aval à requalifier les offres déjà formulées. Il offre également, comme la qualité d'une manière générale, un lieu efficace pour un travail horizontal au sein de la structure.

Résultat attendu

Le résultat final attendu est la définition puis l'animation d'une politique d'achats couvrant les besoins du SMD3 et, pour certains sujets, les besoins des adhérents.

L'atteinte de ce résultat nécessitera un travail de fond avec l'ensemble de l'encadrement mais aussi avec les structures politiques pour définir une stratégie à long terme.

Un projet pilote pourra utilement montrer le caractère pragmatique de la stratégie, afin de déboucher sur un déploiement à moyen terme.

ACTIONS A MOBILISER

E5-1

Cartographier les achats et identifier les thèmes d'actions prioritaires

E5-2

Développer la culture de l'achat et identifier les acheteurs référents dans les services

E5-3

Déployer une politique achat et mettre en œuvre ses outils d'évaluation



Le plan d'actions pour 2025

43 actions opérationnelles pour atteindre les objectifs

Action A1-1

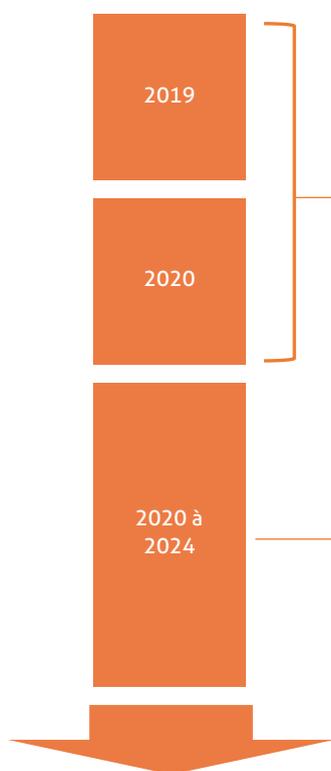
AXE A S'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets

Projet A1 Diminuer la production de déchets par habitant

Assurer le développement de la prévention de la production de bio-déchets

Objectif de l'action : Intensifier le détournement et la prévention des bio-déchets sur les territoires couverts par une tarification incitative : renforcer la pratique du compostage domestique ou partagé en formant les usagers et assurant un suivi, lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

Dans les territoires couverts par une tarification incitative, la prévention des bio-déchets à un impact fondamental et il convient donc de mettre en place les moyens techniques et d'accompagnement permettant les plus forts détournements.

- Travailler à une couverture de 100% de la population par des moyens de compostage individuels ou collectifs. Accompagner les collectivités dans l'achat et le financement des composteurs.
- Acter le principe que la distribution/ installation d'un composteur fait systématiquement l'objet d'une formation pour ces utilisateurs,
- Mettre en place une procédure centralisée par le SMD3 de suivi du nombre de composteurs distribués et du nombre d'usagers formés
- Intégrer très largement dans la démarche les gros producteurs de bio-déchets et en particulier les établissements scolaires, les bailleurs publics et privés, les EHPAD,...
- Assurer un suivi de la pratique des usagers en réalisant une enquête d'utilisation de chaque composteur tous les 3 ans

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de composteurs distribués,
- Nombre de formation guides et maîtres,
- Nombre d'usages formés,
- Nombre de retours, d'utilisateurs.

Actions de communication :

- Campagne de communication spécifique
- Ateliers pédagogiques sur l'utilisation d'un composteur
- Enquêtes auprès des utilisateurs
- Questionnaire en ligne

Action A1-2

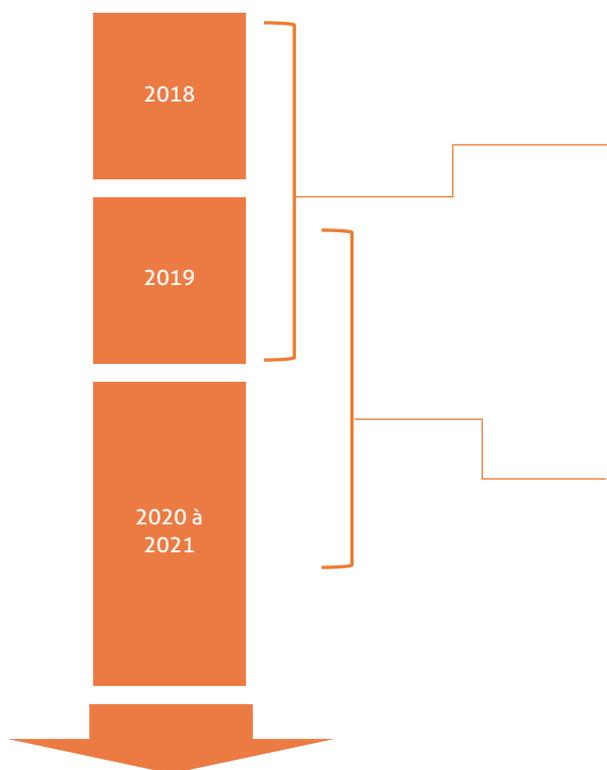
AXE A S'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets

Projet A1 Diminuer la production de déchets par habitant

Réduire la production de textiles sanitaires usagés

Objectif de l'action : Faire reculer l'utilisation des textiles sanitaires à usage unique enfants et adultes) qui n'a cessé d'augmenter pour représenter 4,9% du poids des OMR en 2017 (caractérisation) soit 11,4 kg par habitant et par an

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

L'impact des textiles sanitaires sur la poubelle de Dordogne ne fait pas de doute. Pour autant, il s'agit d'un sujet délicat engageant des modalités d'action et de communication différents de ceux mis en œuvre par ailleurs. Les aspects suivants devront être mis en avant :

- Créer une dynamique territoriale de promotion des couches lavables :
 - Accompagner la promotion et la mise en place de couches lavables sur les maternités, les crèches multi-accueil, les assistantes maternelles à domicile, auprès de familles
 - Mettre en place un dispositif de conseil auprès de ces acteurs,
 - Promouvoir les services locaux de nettoyage des couches et autres protections
- Travailler sur une expérimentation d'utilisation de couches lavables au sein d'un EHPAD avec une équipe motivée (pas uniquement la direction), en privilégiant comme objectif de tester un grand choix de modèle pour résoudre la problématique de fuites (principale raison de l'abandon pour les 2 retours d'expérience nationaux identifiés). En cas d'utilisation d'alèzes jetables dans les EHPAD, étudier la possibilité d'accompagner les établissements volontaires au passage en alèzes lavables

Indicateurs de suivi de l'action :

- Enfants : nombre d'ateliers, nombre de structures, nombre de familles, évolution de tonnages
- Adultes : nombre de structures, nombre de personnes

Actions de communication :

- Enfants : réunions d'information, ateliers, flyers, émissions radio, maternités,...
- Adultes : réunions d'échanges, ateliers, formations.

Action A1-3

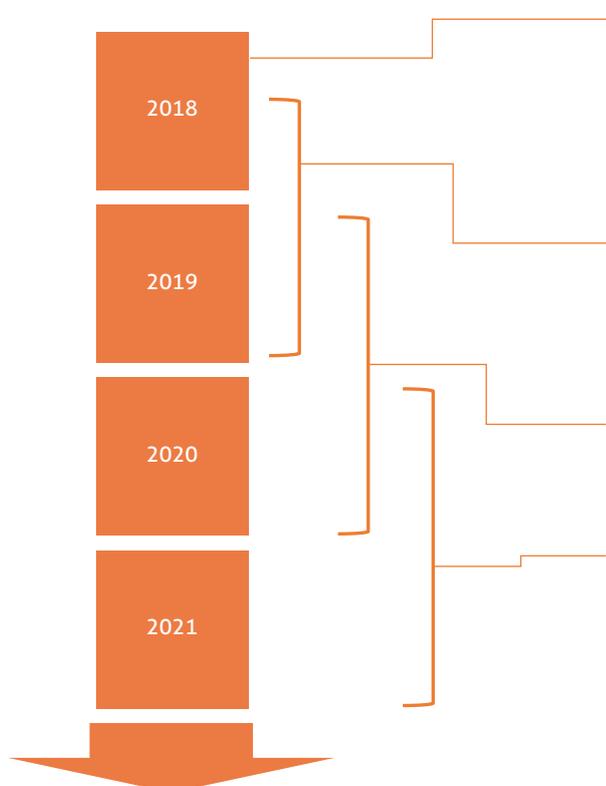
AXE A S'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets

Projet A1 Diminuer la production de déchets par habitant

Accentuer la prévention dans le secteur touristique

Objectif de l'action : Accompagner l'investissement des acteurs du tourisme sur des actions de prévention de la production des déchets en favorisant l'émergence de réflexions communes et de partages d'expériences.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- En lien avec les actions B2-1 et B2-2 mettre en place un groupe de travail sur le sujet de la gestion des déchets dans les entreprises du tourisme associant des acteurs complémentaires du tourisme : représentants de la profession, institutionnels, professionnels engagés...
- En parallèle de l'action B2-1 améliorer la gestion des déchets des établissements de plein air en identifiant les leviers pour favoriser la mise en œuvre de composteurs et de bacs de tri spécifiques au sein de ces établissements
- Travailler à l'émergence d'un label ou d'une reconnaissance pour les acteurs de Dordogne s'investissant sur ce sujet
- Favoriser l'émergence d'autres modes de consommations au sein des établissements de tourisme (offre « vrac » dans les épiceries, produits consignés, ...).

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de réunions et de participants
- Enquête auprès des touristes,
- Nombre de structures labellisées,
- Nombre de personnes formées

Actions de communication :

- Création de supports à destination des touristes en plusieurs langues,
- Plan COM pour la reconnaissance du label,
- Ateliers à destination des gestionnaires.

Action A1-4

AXE A S'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets

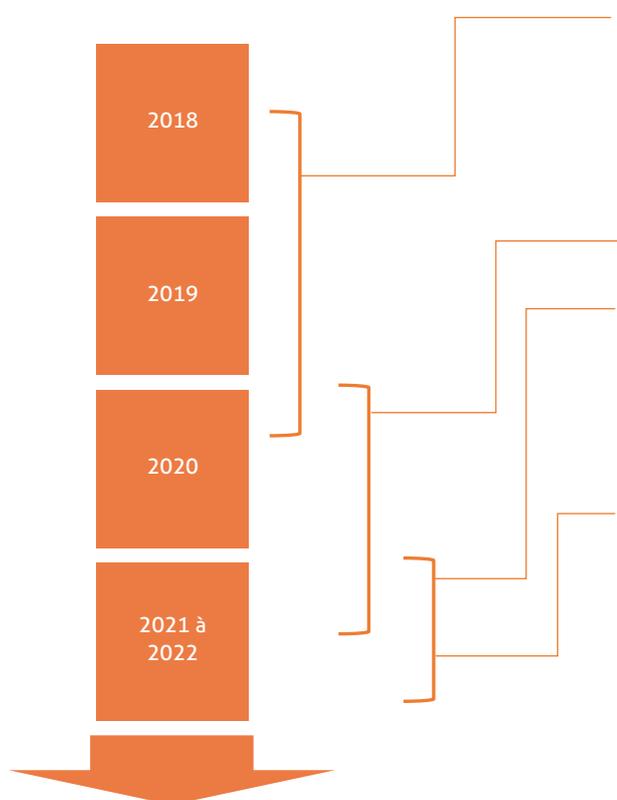
Projet A1 Diminuer la production de déchets par habitant

Limiter les apports de déchets verts

Objectif de l'action :

L'augmentation significative des déchets vers en déchèteries est noté par tous les acteurs. L'objectif de l'action est d'envisager toutes les possibilités permettant de stopper l'accroissement des apports puis de les réduire.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Faire de la sensibilisation en déchèteries :
 - Elaborer des outils de sensibilisation en s'appuyant sur des partenaires compétents (par exemple l'association Raméal Péri'vert ayant travaillé avec le SMCTOM de Dussac)
 - Réaliser des animations sur les DT et dans d'autres lieux adéquats (jardinerie ou autres)
 - Mettre à disposition des gardiens de déchèteries ces outils (livret, flyer...) à donner aux usagers
- Travailler avec les communes à la réduction des déchets verts produits par leurs services,
- Soutenir les solutions de broyage pour les usagers à domicile : étudier les diverses solutions en partenariat avec des jardineries ou des associations qui peuvent être :
 - Le prêt de petits broyeurs à l'utilisateur pour tester avant un achat, et proposition de subventions pour des achats groupés,
 - Organiser un service de broyage à domicile, en interne ou via un prestataire,
- Limiter à long terme les apports de haies vives en déchèteries :
 - Elaborer une procédure pour intégrer dans les règlements de Plans Locaux d'Urbanisme des prescriptions liées à la production de déchets verts (choix de haies à croissance lente, identification de zone de compostage, etc.) : mettre en place un groupe de travail avec des EPCI en charge de l'élaboration, la rédaction et la modification des PLU

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de communes engagées,
- Nombre d'agents formés,
- Nombre de broyeurs utilisés, tonnages détournés,
- Nombre de personnes réellement sensibilisées

Actions de communication :

- Création d'un KIT utilisation du broyat,
- Articles d'information à destination des communes
- Communication saisonnière

Action A1-5

AXE A S'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets

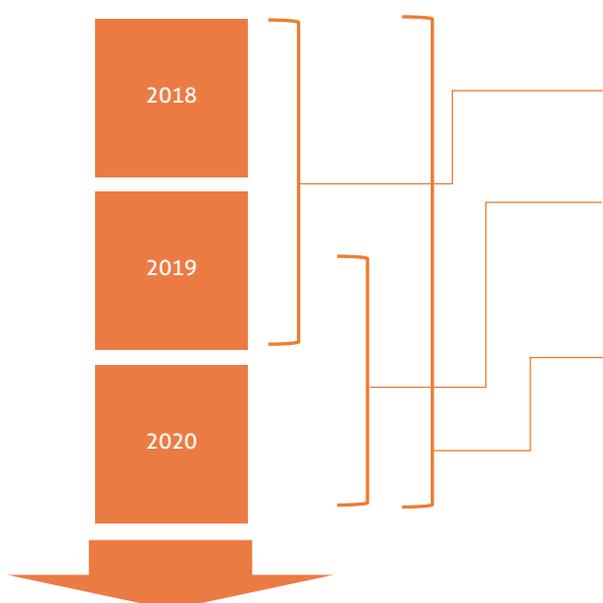
Projet A1 Diminuer la production de déchets par habitant

Favoriser les actions de détournement en amont des déchèteries

Objectif de l'action :

La prévention des apports en déchèteries est un sujet sensible, tous les acteurs étant conscients qu'il faut éviter de formuler un message contre-productif vers les foyers. L'action consiste donc à chercher les possibilités de détournements de manière très ciblée et en proposant à chaque fois des solutions de substitution.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

L'accroissement du détournement en amont des déchèteries sera recherché à travers les axes suivants :

- La généralisation du démantèlement de produits apportés en déchèteries, en utilisant l'expérience déjà acquises sur une partie du réseau,
- Contribuer avec CORRIDOR et ses adhérents à la création d'une vitrine départementale des produits issus d'un travail de recyclage ou de réparation afin de favoriser l'écoulement des produits détournés et de renforcer l'action des Entreprises Sociales et Solidaires,
- Communiquer sur les lieux existants :
 - Faire l'inventaire de l'ensemble des recycleries, ressourceries, communauté Emmaüs du territoire : contact, horaires d'ouverture vente/dons,
 - Prendre contact avec elles pour s'accorder sur le message de communication et travailler à la facilitation de leur activité (dépôt des refus gratuits auprès des filières SMD3) et au suivi des quantités détournées (définir un protocole pour la remontée de l'information)
 - Nouer des partenariats auprès des associations de consommateurs pour informer sur les garanties légales
 - Se renseigner auprès des associations locales sur la tenue d'ateliers de réparation (Repair Café) et les promouvoir sur les territoires concernés,

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de filières et de déchèteries équipées,
- Nombre de visiteurs, d'objets détournés, d'emplois associés,
- Nombre de rencontres et de structures partenaires

Actions de communication :

- Article d'information sur le démantèlement
- Utilisation de supports médias pour sensibiliser aux gestes de dons et sur le rôle d'une recyclerie
- Communication pour promouvoir la vitrine

Action A2-1

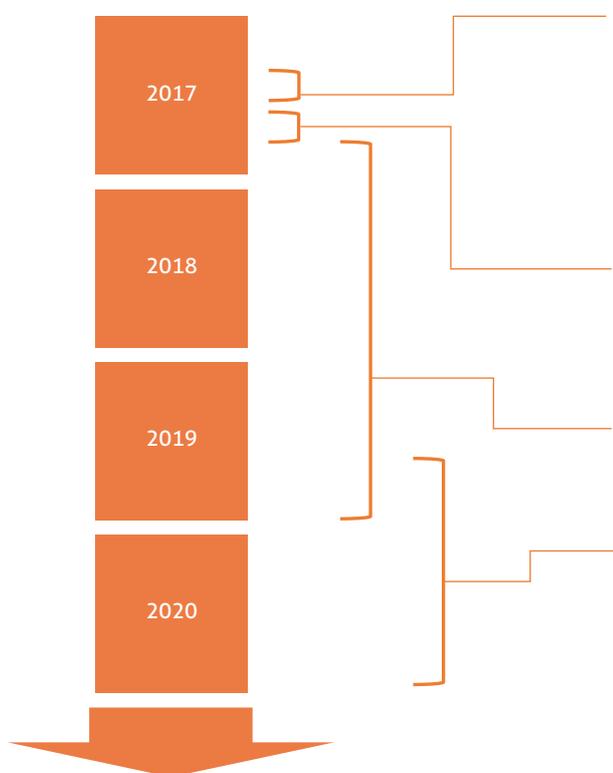
AXE A S'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets

Projet A2 Contribuer à l'intégration de l'incitation à la réduction des déchets dans les modes de facturation des services

Lancer un appel à projets pour tester les conditions d'application de la tarification incitative en Dordogne

Objectif de l'action : Développer une opération locale pilotée par le SMD3 afin que la mise en place d'une tarification incitative dans toutes ses phases puisse être construite et observée au plus près par les collectivités du département afin d'en étudier les mécanismes, d'observer les possibilités d'adaptation au contexte spécifique du territoire de la Dordogne, d'imaginer le cas échéant les conditions d'un déploiement plus large.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Etablir le contenu de l'appel à projets et le diffuser à l'ensemble des adhérents. Faire apparaître les critères de sélection des collectivités en s'appuyant sur le niveau d'engagement et le caractère représentatif du territoire. L'appel à projet concernera les études préalables à la mise en place et l'accompagnement dans la mise en œuvre.
- Préparer et engager un marché à bon de commandes auprès de Bureaux d'études spécialisés afin de réaliser une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative sur les territoires sélectionnés.
- Assurer la coordination et le suivi des études pour les territoires concernés. Etablir les retours d'information vers les autres adhérents et les partenaires.
- Accompagner les collectivités dans leur prise de décision, puis dans le lancement et le suivi de la mise en œuvre.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de collectivités engagées dans les études préalables,
- Nombre d'habitants concernés

Actions de communication :

- Information auprès des adhérents sur l'avancement des études
- Réalisation d'un film d'information,

Action A2-2

AXE A S'engager de façon volontariste dans la réduction de la production de déchets

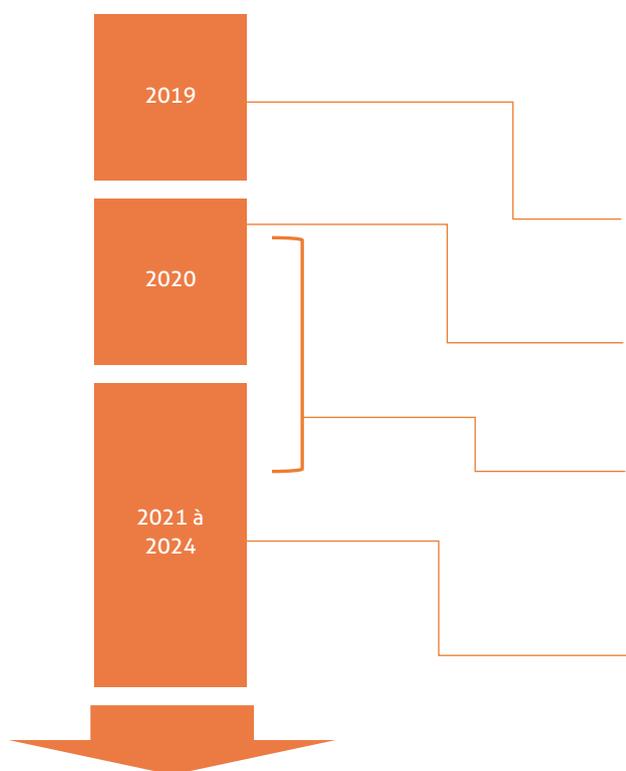
Projet A2 Contribuer à l'intégration de l'incitation à la réduction des déchets dans les modes de facturation des services

Après intégration des enseignements issus de l'action A2-1, déployer la tarification incitative à l'échelle départementale

Objectif de l'action :

Cette action doit organiser, en prenant en compte de manière complète et détaillée les enseignements des opérations pilotes, les conditions pour le déploiement des méthodes et les contenus de mise en place de la tarification incitative vers l'ensemble du territoire départemental.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

Le développement des projets pilotes permettra d'évaluer l'intérêt pour les différents territoires de mettre en place à leur tour la tarification incitative.

Ce déploiement éventuel passera nécessairement par les étapes suivantes :

- Evaluation fine des conditions de mise en place sur les territoires pilotes et analyse des conditions d'application aux territoires restants,
- Etablissement d'une planification des nouveaux développements à réaliser et mise en place d'une assistance du SMD3 auprès des collectivités,
- Définition des éventuelles pénalités pour les collectivités dont les résultats en termes de prévention et de valorisation ne seraient pas à l'objectif fixé du fait en particulier de l'absence de mise en place d'une tarification incitative,
- Etude des conditions de mise en place d'un service départemental de facturation.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de collectivités engagées,
- Nombre d'habitants concernés

Actions de communication :

- Plan de communication spécifique pour le déploiement de la tarification incitative

Action B1-1

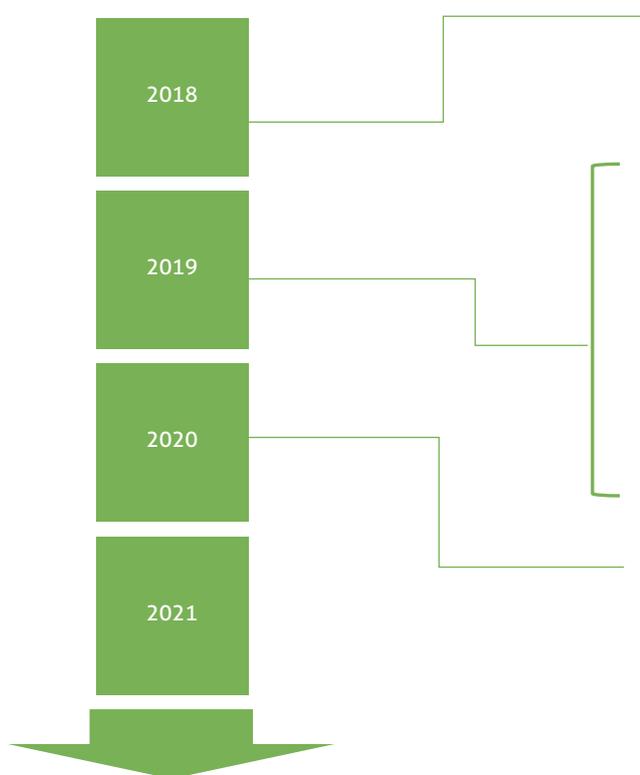
AXE B Faire encore progresser la valorisation

Projet B1 Améliorer la performance des collectes sélectives

Définir un schéma de pré-collecte et de collecte à l'échelle départementale

Objectif de l'action : Cette action devra permettre de proposer aux collectivités des modalités de pré-collecte et de collecte adaptées à la fois aux particularités des territoires, et aux nécessités d'homogénéisation pour les filières de transport, valorisation et traitement en aval.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Former un groupe de travail sur l'évolution des moyens de pré-collecte et de collecte afin de définir les objectifs de service pour tous les territoires et les contraintes à respecter en aval,
- Etablir les réponses techniques admises en fonction des types de territoire tant du point de vue de la pré-collecte que de la collecte, en tenant compte pour les solutions d'apport volontaire des contraintes de protection des bâtiments classés,
- Créer l'offre technique d'apport volontaire pour la Dordogne et mener des expérimentations,
- Créer les offres techniques pour les collectes en porte à porte (flux, fréquences, modes techniques,...)
- Evaluer les besoins en investissement pour le déploiement du schéma de collecte, et planifier sa mise en œuvre,

Indicateurs de suivi de l'action :

- Taux de refus
- Evolution du coût de la collecte

Actions de communication :

- Cibles : usagers / secrétaires de mairie / élus
- Kit de communication qui accompagne le changement de mode de collecte

Action B1-2

AXE B Faire encore progresser la valorisation

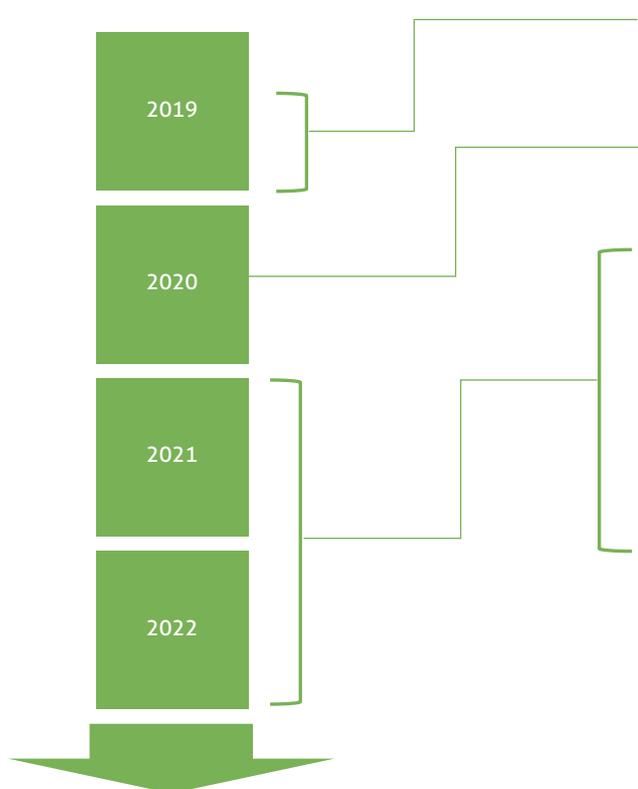
Projet B1 Améliorer la performance des collectes sélectives

Mobiliser les gisements mal valorisés

Objectif de l'action :

Identifier et mettre en œuvre les leviers qui permettront d'accroître la valorisation des gisements recyclables pour le moment non mobilisés, au-delà des moyens techniques.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Prévoir les moyens nécessaires à la promotion des outils de pré-collecte qui auront été mis en évidence par l'action B1-1, et à leur parfaire appropriation par les usagers, les bailleurs, les communes,...
- **Renforcer la communication** en veillant à apporter un message harmonisé à l'échelle du SMD3 : établir un plan de communication complet à disposition de tous les territoires
- Etudier la pertinence de prévoir des actions de communication ciblant les locataires d'appartement, les jeunes et les foyers aux revenus plus modestes qui sont les moins au fait des actions proposées ou portées par le SMD3 (source : résultat de l'enquête BVA de 2016).
- Réfléchir à de nouvelles manières de communiquer (messages, supports...) pour reprendre l'attention de l'utilisateur,
- Renforcer la **communication de proximité**

Indicateurs de suivi de l'action :

- Enquêtes auprès des usagers
- Evolution des tonnages,
- Evolution des refus de tri

Actions de communication :

- objectif et actions déclinées en fonction des cibles

Action B1-3

AXE B Faire encore progresser la valorisation

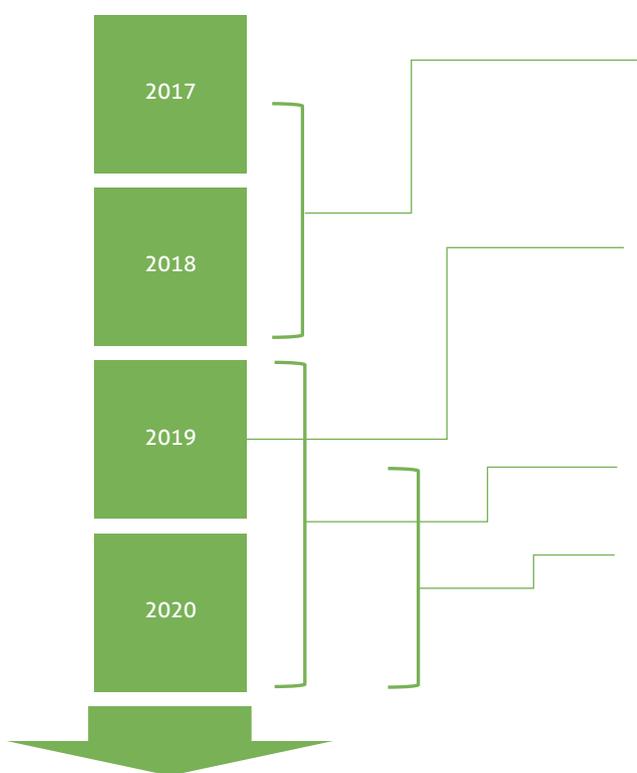
Projet B1 Améliorer la performance des collectes sélectives

Faire progresser la valorisation du verre

Objectif de l'action :

Mettre en œuvre les moyens qui permettront de détourner le verre encore présent dans les OMR vers le tri pour qu'il soit recyclé, c'est-à-dire identifier les freins et trouver les leviers pour que les usagers fassent le geste de tri.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

La progression de la valorisation du verre nécessitera de travailler

- Sur la définition de détail du réseau de PAV (en lien avec l'action B1.1) :
 - Choix de matériel,
 - Choix de densité,
 - Choix d'emplacement,
- **Sur le renforcement de la communication pour renforcer l'effet de la densification** : établir un plan de communication harmonisé à l'échelle du SMD3 permettant de donner aux usagers des informations précises sur la location des PAV, avec des supports pluri médias et des actions récurrentes,
- **Contrôler et améliorer le parc de PAV et la collecte** : mettre en place un processus de suivi et d'amélioration continu,
- Mettre en place des actions ciblées sur les établissements de restauration et les débits de boissons.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de nouveaux PAV installés,
- Evolution des tonnages

Actions de communication :

- Plan de communication spécifique utilisant les médias
- Affichage de consignes sur les PAV
- Concours intervillages

Action B2-1

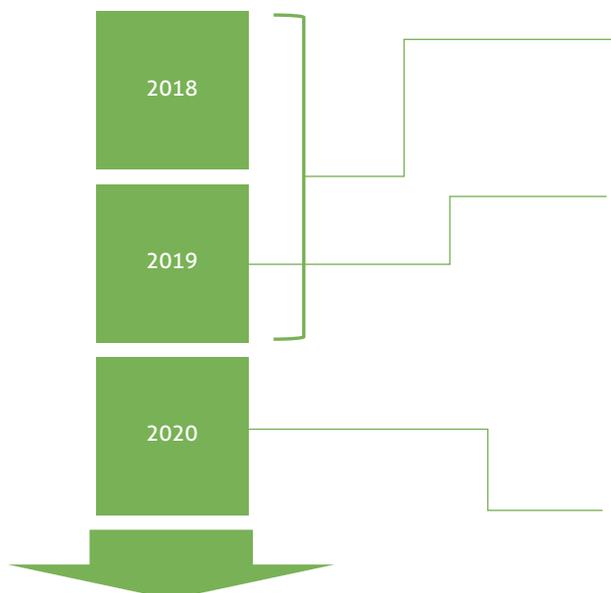
AXE B Faire encore progresser la valorisation

Projet B2 Mieux valoriser les déchets issus de l'activité touristique

Faire progresser les modalités de gestion des déchets des acteurs du tourisme

Objectif de l'action : Réduire l'écart de performance de valorisation du secteur touristique par rapport aux résidents sédentaires.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

En s'appuyant sur le groupe de travail mis en œuvre dans le cadre de l'action A1-5 :

Travailler sur l'amélioration des performances en établissement de plein air :

- Faire un audit d'un établissement en fonctionnement : organisation du geste de tri par le touriste, organisation du dépôt des déchets au sein de l'établissement par le touriste, modalités de pré-collecte pour l'établissement, mode et fréquence de collecte, etc. En déduire les freins
- Présenter au groupe de travail sur les déchets de l'activité touristique les freins identifiés et travailler à la définition de solutions qui pourraient être :
 - la mise à disposition d'un dispositif de tri pour le touriste dans son espace,
 - la création de point d'apport volontaire spécifique à ces établissements,
 - la création de visuels de tri adaptés privilégiant les images pour pallier les problématiques de langues, et trouver le mode de diffusion adapté
- Valider et mettre en œuvre des solutions sur des établissements pilotes pour les améliorer de manière itérative, avant diffusion large.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre d'établissements volontaires puis équipés,
- Nombre de touristes potentiellement touchés,
- Evolution des tonnages,
- Nombre de référents sensibilisés.

Actions de communication :

- Composition d'un kit communication « acteurs touristiques » rédigé en plusieurs langues
- Rencontres sur les marchés,
- Diffusions medias,
- Communication aéroport de Bergerac

Action B2-2

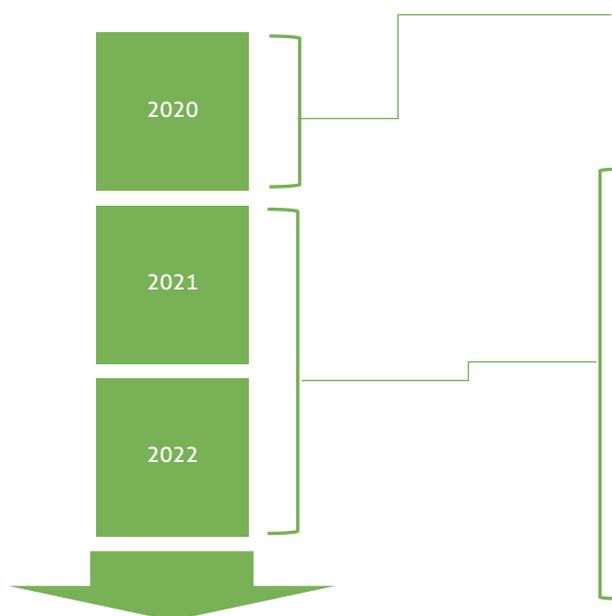
AXE B Faire encore progresser la valorisation

Projet B2 Mieux valoriser les déchets issus de l'activité touristique

Faire évoluer les modalités de gestion des déchets lors des manifestations estivales

Objectif de l'action : Définir de réels modes opérationnels de valorisation des déchets générés par les nombreuses manifestations estivales se tenant en Dordogne.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Proposer la constitution d'un groupe de travail incluant des services municipaux (déchets, marchés alimentaires), des organisateurs de manifestations estivales (Eco-festival le Grand Zouk, des techniciens, etc.) et bien identifier des enjeux pour chacun.
- Travailler à l'élaboration d'un kit pour une bonne gestion des déchets à destination de l'organisateur : signalétiques de tri, support de sensibilisation au tri, contenants de tri pour les manifestants/vendeurs, procédures pour faire la demande de prêt de bacs de collecte suffisants en fonction des fréquences de collecte, voire mise à disposition de vaisselle réutilisable, identification d'un référent...
- Identifier le meilleur interlocuteur pour diffuser auprès de l'organisateur l'information sur l'existence du kit et la démarche à réaliser pour l'acquérir : service en mairie qui reçoit la demande d'occupation du domaine public ou autre
- Définir les éléments de développement de la motivation pour les organisateurs à l'utilisation du kit (ajustement de la redevance ou droit de place (bonus ou malus) ou autres ; le prêt de matériel municipal (barnum, mobilier...)

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de manifestations engagées,
- Evolution des tonnages,
- Nombre d'organisateur sensibilisés,
- Nombre de structures accompagnées,
- Nombre de prêts de points tri

Actions de communication :

- Formation des relais,
- Kit communication éco-manifestation,
- Communication saisonnière.

Action B3-1

AXE B Faire encore progresser la valorisation

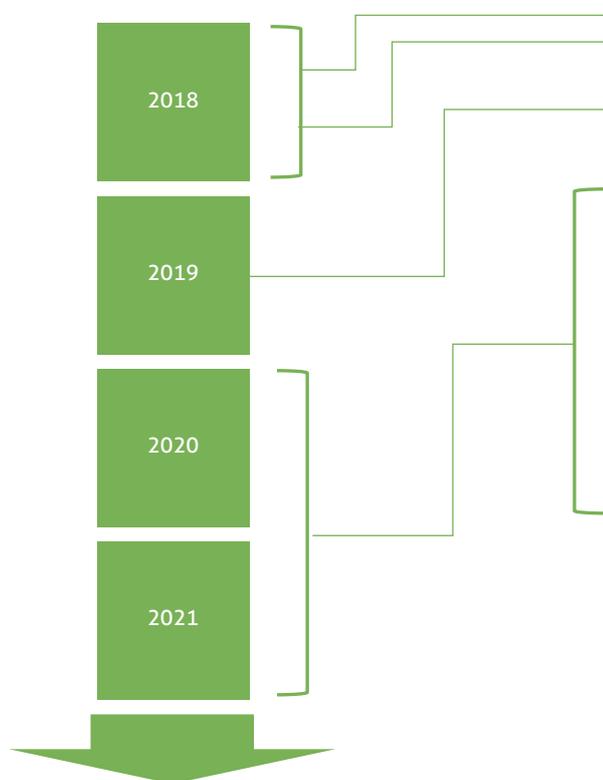
Projet B3 Mieux valoriser les bio-déchets

Valoriser les bio-déchets sur les hyper centres, l'habitat vertical et les bastides

Objectif de l'action :

Création d'une collecte de bio-déchets sur les hyper-centres et l'habitat vertical pour offrir une solution de tri à la source pour les usagers de ces zones. La mise en place de composteurs partagés en complément est envisageable.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Définir les zones à collecter et le gisement associé
- Choisir avec les collectivités le type de pré-collecte adapté à chaque zone : bacs, Point d'Apport Volontaire
- Etudier l'intérêt de moyens complémentaires sous la forme de composteurs partagés, jardins partagés, en associant les partenaires utiles (ESS, bailleurs sociaux,...)
- Créer des zones d'expérimentation en intégrant en amont la commune, l'architecte des bâtiments de France, des foyers :
 - Dans le cas de PAV, identifier les emplacements, les besoins, dimensionner,
 - Définir les moyens donnés aux foyers (sacs, bio-seaux,...)
 - Acquérir le matériel nécessaire à la collecte en prenant en compte les contraintes spécifiques des bio-déchets
- Définir une communication adaptée à un service qui ne sera pas généralisé sur le territoire,
- Planifier le développement des collectes sur les zones retenues, en assurant une mutualisation des moyens

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de foyers concernés,
- Nombre d'équipements installés,
- Evolution des tonnages,
- Nombre de référents formés

Actions de communication :

- Formation des référents utilisateurs,
- Réunions publiques,
- Supports mode d'emploi

Action B3-2

AXE B Faire encore progresser la valorisation

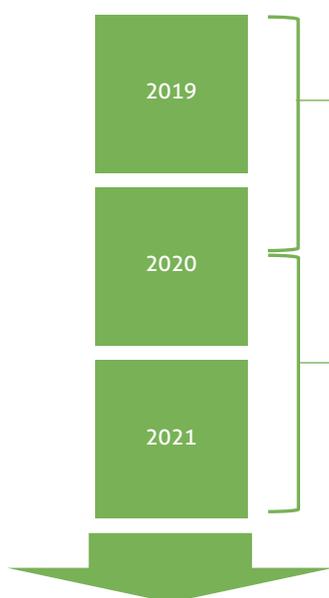
Projet B3 Mieux valoriser les bio-déchets

Valoriser les bio-déchets chez les gros producteurs

Objectif de l'action :

Intégrer des professionnels producteurs de bio-déchets dans les collectes de bio-déchets des ménages pour les optimiser, accroître le taux de valorisation, répondre aux obligations réglementaires concernant les gros producteurs

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

Les Gros Producteurs de bio-déchets représentent un gisement évalué à 33 kg/ hab.an. La production annuelle de bio-déchets d'un restaurant de taille moyenne d'environ 4 tonnes par an, équivaut quantitativement à celle de 30 foyers.

- Identifier les secteurs concernés par une densité importante de producteurs professionnels de bio-déchets,
- Travailler à définir les moyens et modes de collecte répondant spécifiquement aux besoins de ces établissements (déconditionnement, fréquence, modalités de pré-collecte, difficultés de tri,...) et évaluer le gisement concerné par zone,
- Faire le point sur la situation de ces producteurs par rapport au Service Public des Déchets et prendre en compte les prestations proposées par les acteurs privés,
- Etudier les conditions d'une réponse technique et économique aux producteurs concernés :
 - Dans le cadre de contrats privés avec encadrement du SMD3,
 - Dans le cadre du SPD avec les collectes des particuliers ou dans le cadre d'un service spécifique

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de réunions avec les professionnels,
- Tonnages valorisés,
- Nombre de gros producteurs concernés,
- Nombre de formations utilisateurs

Actions de communication :

- Réunions d'information et de formation
- Supports mode d'emploi

Action B4-1

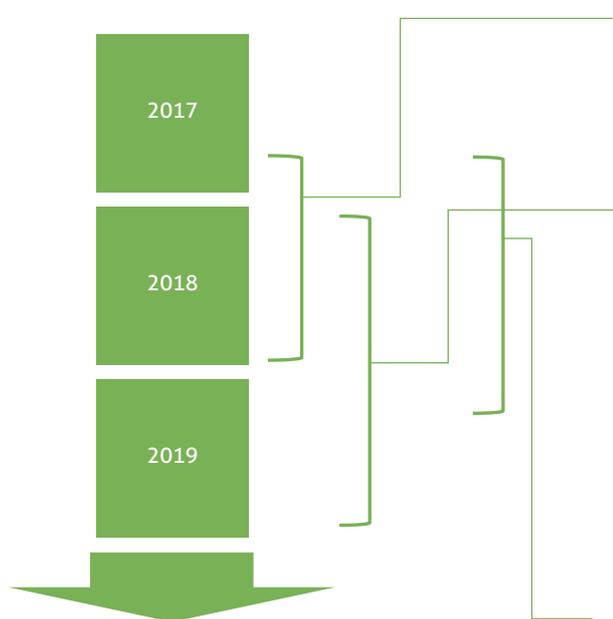
AXE B Faire encore progresser la valorisation

Projet B4 Imaginer une nouvelle logique de service pour les déchèteries

Définir les contours d'un nouveau service de déchèteries et créer un site pilote

Objectif de l'action : Définir les contours de ce qui pourrait être le nouveau service de déchèteries : un réseau constitué de différents types de déchèteries adaptés aux besoins prioritaires de chaque zone. Expérimenter un site pilote innovant.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Lancer à l'échelle départementale un travail de réflexion portant sur les deux sujets suivants :
 - Les fonctionnalités qui doivent être la base de conception d'une déchèterie,
 - Le déploiement de ces fonctionnalités sur un réseau redéfini,
- Réfléchir aux concepts innovants en réponse aux besoins formulés comme par exemple :
 - Déchets verts : créations d'équipements évolutifs qui peut être saisonnier et offre de multiples solutions pour gérer ses végétaux (zone de dépôt des résineux, zone pour les autres végétaux, zone de broyage, zone de conseil pour la gestion in-situ)
 - Zone dense ou reculée : la déchèterie mobile. Il peut s'agir d'une déchèterie pour des zones reculées sous forme d'une remorque formant un quai modulable avec des bennes 6m³, ou pour des centres urbains un petit modèle avec des faibles contenants.
 - Favoriser le don, l'échange et le partage.
- Créer un site pilote et analyser son impact

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de réunions partagées,
- Nombre de projets à lancer,
- Site pilote en fonction
- Satisfaction des usagers.

Actions de communication :

- En interne vers les agents de déchèteries,
- En externe, supports « mode d'emploi »,
- Enquête usagers,
- Formation de relais

Action B4-2

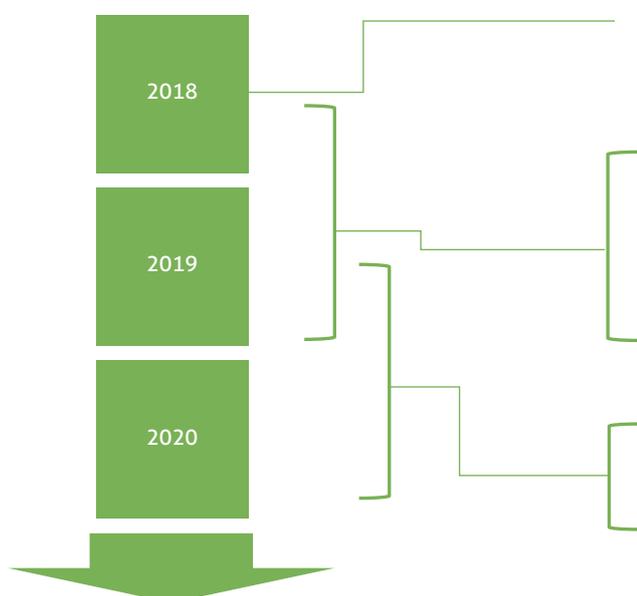
AXE B Faire encore progresser la valorisation

Projet B4 Imaginer une nouvelle logique de service pour les déchèteries

Renforcer les liens entre l'Economie Sociale et Solidaire et les déchèteries

Objectif de l'action : Travailler aux renforcements des liens déjà existants entre l'Economie Sociale et Solidaire et le SMD3, au travers notamment des flux transitant en déchèteries

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

En lien avec les acteurs locaux de l'ESS :

- Réaliser un état des lieux complet par filière de l'existant et des enjeux locaux et régionaux : D3E, textiles, papier, vélo, informatique, mobilier, activité généraliste (recycleries, ressourceries et communautés Emmaüs), et toutes les autres filières.
- Mener un travail de concertation avec les acteurs de l'ESS pour faire apparaître les objectifs en termes d'insertion et les formes d'emplois les plus intéressants pour cet objectif, ainsi que les « prestations » du domaine de la gestion des déchets offrant un potentiel
- Evaluer avec les acteurs de l'ESS les freins à un développement (sites, capacités d'investissement, confrontation aux marchés publics...) et les modalités de dépassement
- Prévoir les conditions d'un engagement long terme des parties sur des sujets et des zones ciblées.
- Définir les modalités d'évaluation croisée : impact social / impact sur le SPD

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de nouvelles filières
- Nombre de structures nouvelles
- Nombre d'emplois créés,
- Tonnages détournés.

Actions de communication :

- Formation des agents de déchèteries aux produits récupérés en vue d'une seconde vie,
- Promotion des recycleries sur les supports médias

Action C1-1

AXE C Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

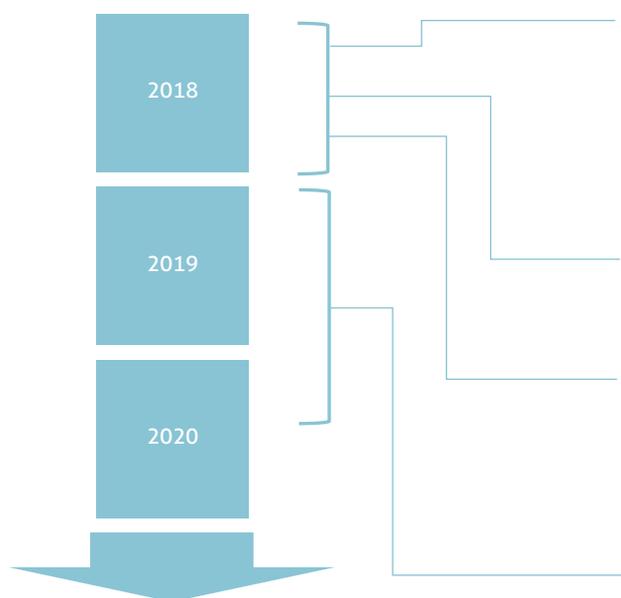
Projet C1 Adapter le schéma de tri des déchets valorisables

Optimiser le fonctionnement des installations de tri actuelles

Objectif de l'action :

Organiser les conditions d'exploitation des centres de tri de La Rampinsolle et de Marcillac Saint-Quentin afin qu'ils puissent au total absorber 5 000 t/an de déchets à trier supplémentaires d'ici 2020. Vérifier et mettre à jour les conditions réglementaires de ces nouvelles conditions d'exploitation

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Etablir de manière détaillée les conditions actuelles de fonctionnement des deux installations :
 - Justification des modes d'organisation pour les tonnages actuels,
 - Vérification des contraintes de l'arrêté préfectoral d'exploitation et examen avec l'administration des conditions de réajustement éventuel,
 - Vérification des conditions des marchés d'exploitation,
- Evaluation des possibilités d'augmentation des quantités triées par augmentation des temps de fonctionnement des chaînes et/ou par des investissements légers,
- Evaluation des coûts associés à cette évolution :
 - Evolution des coûts globaux,
 - Evolution des coûts à la tonne,
 - Impacts contractuels sur l'exploitation, le transport, les filières
- Lancement des mesures de nature techniques, contractuelles, sociales, réglementaires pour application de la solution retenue.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Evolution des tonnages en lien avec la loi,
- Evolution des refus de tri

Actions de communication :

- Renforcer la diffusion des consignes de tri via les canaux de communication

Action C1-2

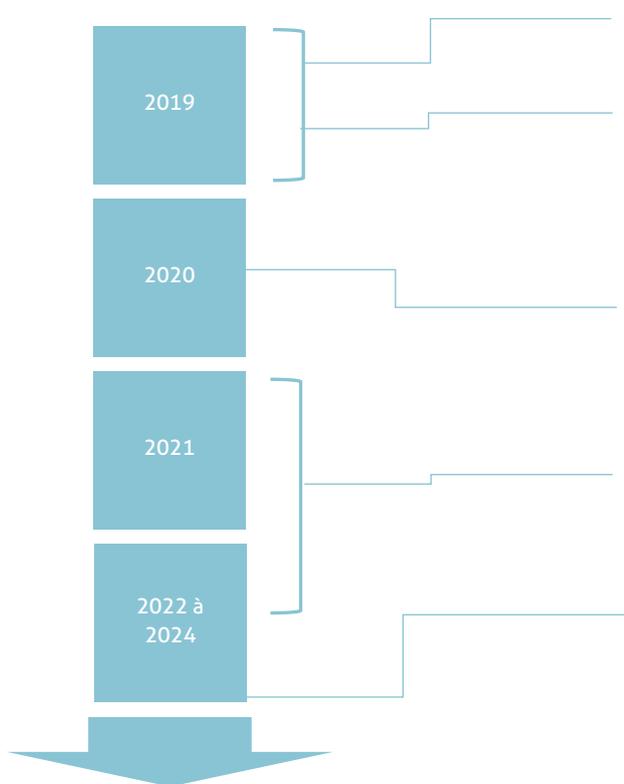
AXE C Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

Projet C1 Adapter le schéma de tri des déchets valorisables

Préparer l'augmentation de la capacité de tri

Objectif de l'action : Créer l'extension de capacité nécessaire pour absorber 15 000 t/an supplémentaires à horizon 2025 en conservant le principe de deux sites de tri sur le département

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Qualifier par une étude les deux sites existants quant à leur potentiel d'extension
- Analyse juridique et technique pour le choix du type de procédure globale adaptée au contexte : marché de MOE + marché travaux ou marché d'AMO + marché regroupant conception/réalisation.
- Etablir de manière détaillée, à l'aide du MOE ou de l'AMO, les conditions techniques, économiques, administratives et juridiques.
- Assurer le suivi technique et administratif du projet, assisté du MOE ou de l'AMO
- Lancement de la procédure pour le choix d'un nouvel exploitant pour le site revampé (dans le cas du choix d'une MOE ou si l'exploitation non incluse dans la procédure de conception / réalisation)

Indicateurs de suivi de l'action :

- Evolution des tonnages en lien avec la loi
- Evolution des refus de tri

Actions de communication :

- Liens avec l'action B1-2
- Nouvelles communications si nouvelles filières

Action C2-1

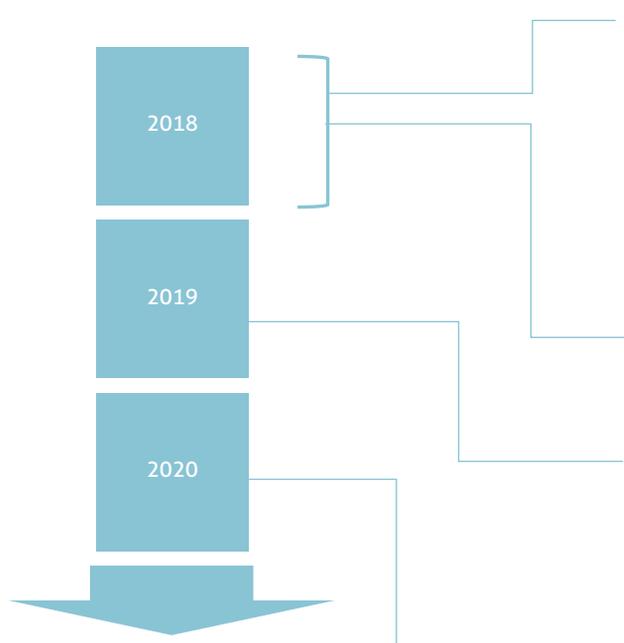
AXE C Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

Projet C2 Faire évoluer le schéma de valorisation organique

Optimiser le fonctionnement des installations de compostage actuelles

Objectif de l'action : Utiliser les plateformes de compostage existantes pour la gestion des bio-déchets collectés sélectivement, soit pour environ 2000 t/an de bio-déchets

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Etablir de manière détaillée les conditions actuelles de fonctionnement des installations de compostage :
 - Justification des modes d'organisation pour les tonnages actuels,
 - Vérification des contraintes de l'arrêté préfectoral l'exploitation et examen avec l'administration des conditions de réajustement éventuel,
 - Vérification des conditions des marchés d'exploitation,
- Evaluation des possibilités d'augmentation de la capacité et des conséquences (techniques, réglementaires) pour l'acceptation de ces bio-déchets
- Evaluation des coûts associés à cette évolution :
 - Evolution des coûts globaux,
 - Evolution des coûts à la tonne,
 - Impacts contractuels sur l'exploitation, le transport, les filières
- Lancement des mesures de nature techniques, contractuelles, sociales, réglementaires pour assistance à l'étude des solutions envisageables et application de la solution retenue.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de plateformes
- Evolution des tonnages entrants

Actions de communication :

- Visite du site,
- Plaquette d'information sur le fonctionnement,
- Réalisation d'un film pédagogique sur la valorisation des biodéchets.

Action C2-2

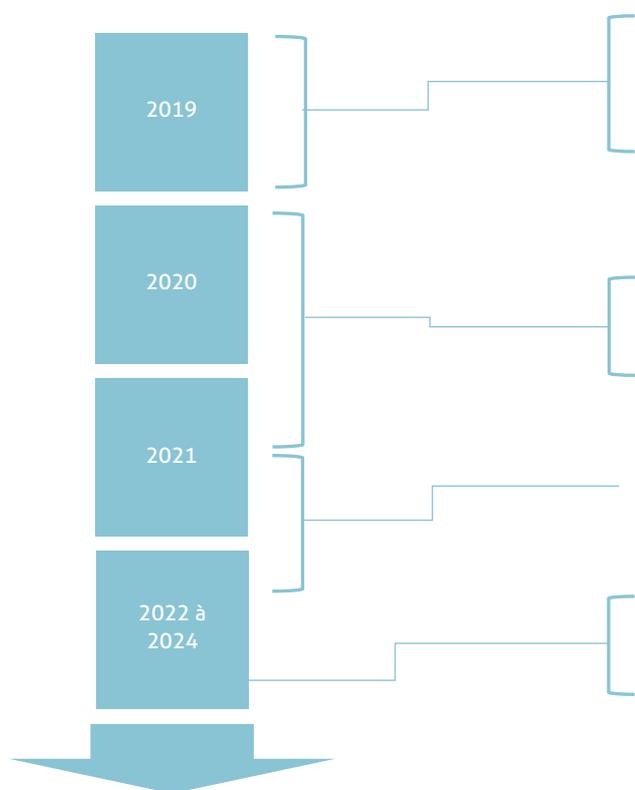
AXE C Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

Projet C2 Faire évoluer le schéma de valorisation organique

Préparer la valorisation de tonnages supplémentaires intégrant les gros producteurs du Service Public des Déchets et évaluer l'opportunité d'une filière territoriale

Objectif de l'action : Suite à la progression des tonnages collectés, notamment par l'inclusion des gros producteurs, et la présence sur le territoire de gisements compostables / méthanisables et étudier la faisabilité d'une filière de traitement interne SMD3 ou le développement d'une filière territoriale.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Analyse des tonnages collectés et projection à 10 ans
- Analyse comparative des filières de traitement envisageables (technique, prix, localisation ...)
- Mettre en place un groupe de travail associant le SMD3, les acteurs privés du traitement des déchets, les acteurs intervenant dans la gestion des déchets de l'agriculture, les collectivités ayant des difficultés spécifiques de gestion des boues d'épuration
- Choix du SMD3 sur la filière à approfondir et mettre en œuvre
- Analyse juridique et technique pour le choix du type de procédure globale adaptée au contexte : marché de MOE + marché travaux ou marché d'AMO + marché regroupant conception/réalisation.
- Etablir de manière détaillée, à l'aide du MOE ou de l'AMO, les conditions techniques, économiques, administratives et juridiques pour la création du site de valorisation / traitement,
- Assurer le suivi technique et administratif du projet, assisté du MOE ou de l'AMO
- Lancement de la procédure pour le choix d'un nouvel exploitant pour le nouveau site (dans le cas du choix d'une MOE ou si l'exploitation non incluse dans la procédure de conception / réalisation)

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre d'acteurs concernés
- Evolution des tonnages

Actions de communication :

- Plaquettes à destination des gros producteurs,

Action C3-1

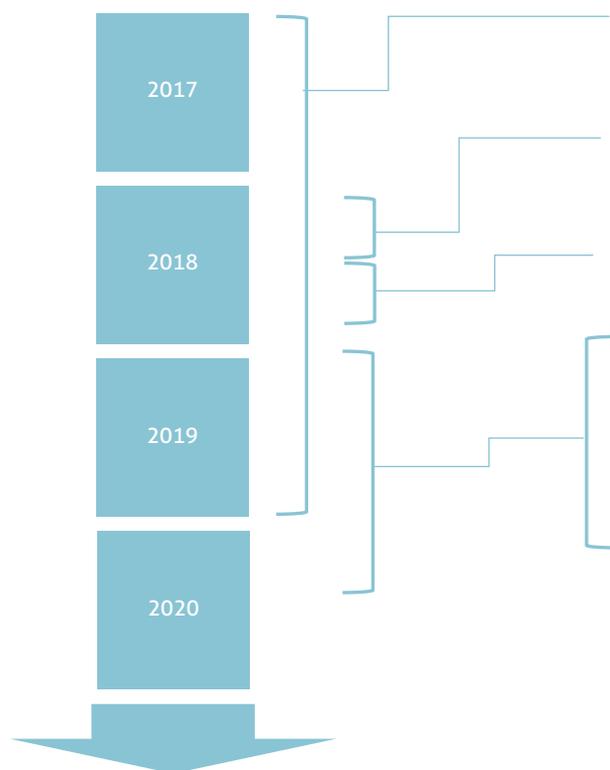
AXE C Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

Projet C3 Se préparer à l'évolution des solutions de traitement des déchets ultimes

Préparer l'échéance de 2020 pour le traitement des déchets ultimes dépassant le droit à enfouir

Objectif de l'action : Elaborer une solution de traitement des déchets résiduels en dehors des installations du SMD3 pour la partie hors capacité, soit de 5 à 15 000 t/an

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Suivi 2017/2018/2019 de l'évolution des tonnages de résiduels enfouis sur St Laurent et évaluation des quantités de résiduels à traiter en 2020 (avec projection 2025) en dehors des installations du SMD3
- En parallèle, réflexion sur les principaux indicateurs de choix de la future filière (distance, €/t, pérennité de la filière ...) et recherche des installations susceptibles de recevoir ces déchets
- Etude technico-économique comparative (transfert, transport, traitement, environnement) des différentes filières envisageables
- Négociation et contractualisation d'un tarif de traitement pour les tonnages résiduels non enfouis sur le SMD3
- Evaluation et élaboration d'un scénario d'organisation du transfert éventuel et du transport des déchets à envoyer vers l'installation désignée
- Lancement des mesures de nature techniques, contractuelles, sociales, réglementaires pour application de la solution retenue.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Evolution des tonnages
- Suivi des coûts

Actions de communication :

- Actions en lien avec B1-2
- Communication de pré-crise sur le mode traitement complémentaire (élus et public)

Action C3-2

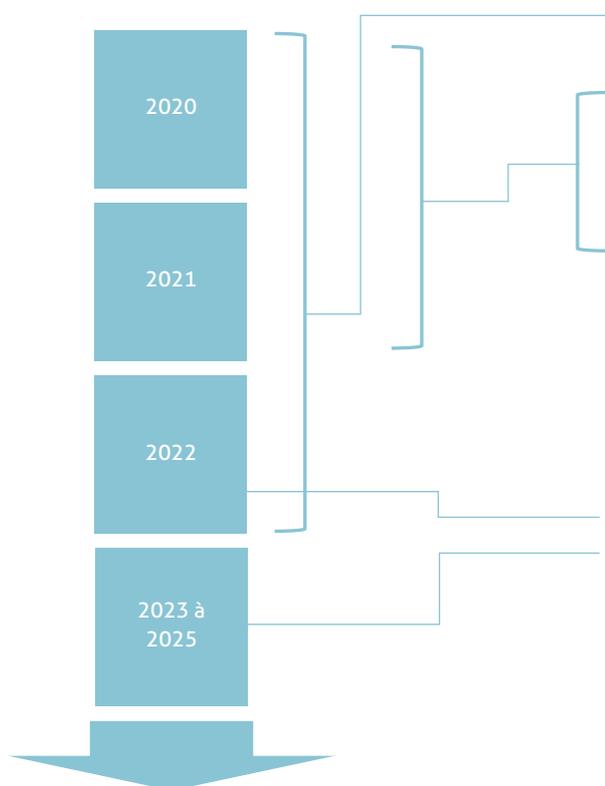
AXE C Se préparer aux évolutions nécessaires des traitements

Projet C3 Se préparer à l'évolution des solutions de traitement des déchets ultimes

Préparer l'échéance de 2025 en définissant un schéma de traitement

Objectif de l'action : Préparer la solution de traitement des déchets résiduels du SMD3 (solution interne ou externe au SMD3) pour l'échéance 2025

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Suivi 2017-2022 de l'évolution des tonnages de résiduels produits sur le territoire (enfouis sur place et traités en externe)
- Sélection d'un BE technique pour la réalisation d'une étude de faisabilité et comparative pour le choix de la future filière de traitement des résiduels, intégrant la situation long terme du site de Saint Laurent
- Etude technique qui consistera en la réalisation de la projection des tonnages 2025-2030 et une étude technico-économique de filières de traitement, avec notamment comme possibilités :
 - Continuité dans l'utilisation d'une solution externe pour les tonnages résiduels hors capacité SMD3
 - Solution interne de prétraitement des résiduels pour limiter au maximum ou éviter l'utilisation d'une solution externe
- Prise de décision sur le futur des résiduels SMD3
- Lancement des mesures de nature techniques, contractuelles, sociales, réglementaires pour application de la solution retenue.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Evolution des tonnages entrants par site

Actions de communication :

- Information interne sur les évolutions de sites

Action D1-1

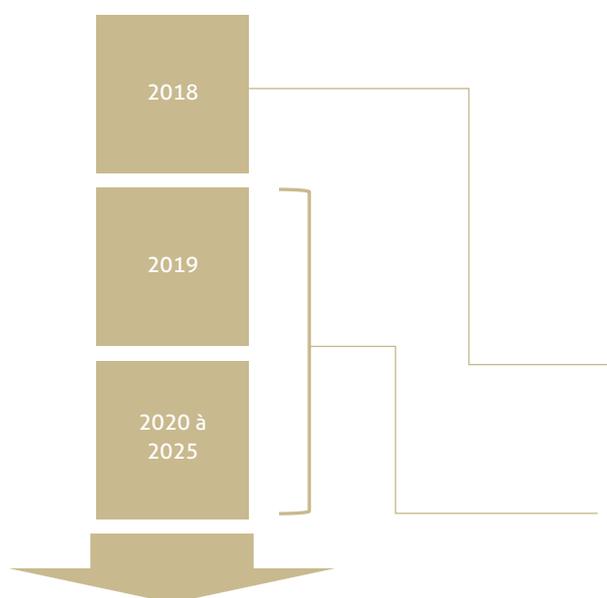
AXE D Ajuster la gouvernance aux nouveaux enjeux

Projet D1 Renforcer l'interface avec les adhérents

Mettre en place et animer une instance de concertation technique avec les structures adhérentes

Objectif de l'action : S'assurer que les évolutions prévues pour le fonctionnement du SPD et du SMD3 conservent un ancrage et une capacité d'expertise locale.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

De nombreux sujets concernant le Service Public des Déchets orientent l'action des collectivités et du SMD3 vers la mutualisation de moyens et l'harmonisation de services.

L'intérêt de ces évolutions ne doit en aucune mesure être le reflet d'une perte de repères locaux sur les conditions particulières d'exercice de la collecte, de la valorisation et des modalités de communication vers la population pour la promotion de la prévention par exemple.

Les actions suivantes seront menées pour limiter les risques :

- Création d'une instance de concertation technique regroupant les techniciens du SMD3, les représentants techniques des structures locales et, de manière permanente ou ponctuelle, les représentants des acteurs professionnels et ceux de l'ESS.
- Définition des cadres de fonctionnement, d'animation et de reporting vers les instances du SMD3 et des structures locales

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de rencontres
- Nombre de structures et de personnes associées
- Taux de satisfaction
- Nombre de visites de terrain

Actions de communication :

- Diffusion des comptes rendus

Action D1-2

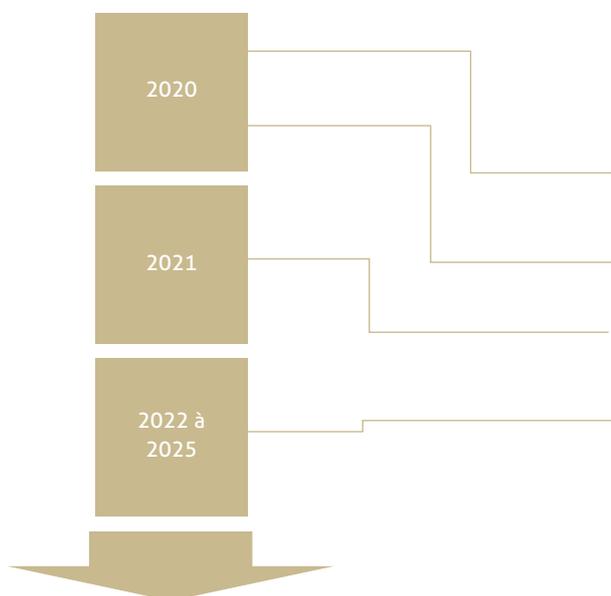
AXE D Ajuster la gouvernance aux nouveaux enjeux

Projet D1 Renforcer l'interface avec les adhérents

Mettre en œuvre des moyens de communication et d'écoute des élus locaux

Objectif de l'action : S'assurer que les évolutions prévues pour le fonctionnement du SPD et du SMD3 trouveront des relais locaux pour assurer le travail d'explication et de mobilisation toujours nécessaires, mais aussi pour remonter au SMD3 la perception du service par les usagers

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

La capacité à gérer la compréhension et l'acceptation par les usagers des différentes orientations prévues est indispensable à la réussite du schéma directeur.

Afin de répondre à cette nécessité, il sera prévu :

- La mise en place d'un collège d'élus non délégués au SMD3 qui auront pour mission l'écoute de la population et la communication d'informations simples de proximité,
- La définition de ce collège en nombre, qualités, localisation,
- Le travail préparatoire nécessaire à la « formation » des élus et à l'organisation des conditions d'expression de leurs informations et avis,
- L'organisation d'une interface avec les élus délégués une à deux fois par an

Indicateurs de suivi de l'action :

- nombre de rencontres
- nombre de participants
- taux de satisfaction
- nombre de problèmes résolus

Actions de communication :

- réalisation de supports de communication à destination des élus et ou du public (usagers)

Action D1-3

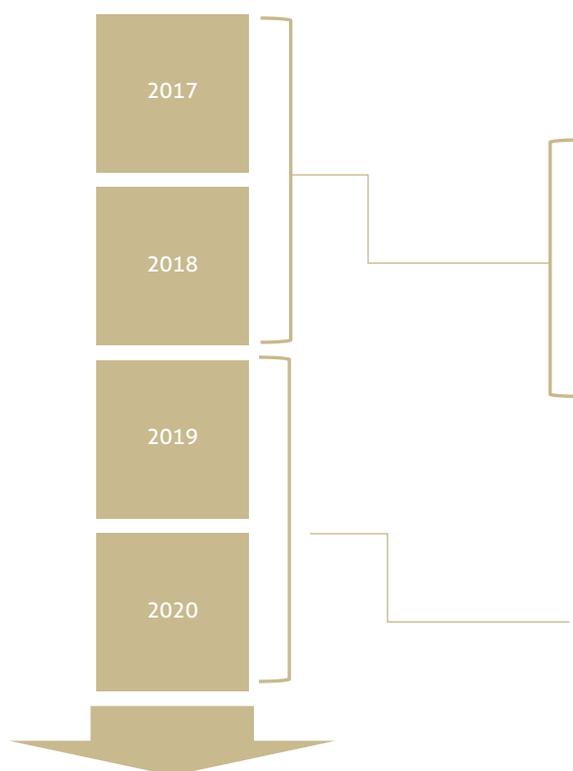
AXE D Ajuster la gouvernance aux nouveaux enjeux

Projet D1 Renforcer l'interface avec les adhérents

Définir les modalités d'application du Schéma de Coopération Intercommunale

Objectif de l'action : Préparer l'application du Schéma de Coopération Intercommunale, planifier le transfert opérationnel de toutes les compétences « collecte » vers le SMD3

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

L'intérêt admis de tous du transfert de la compétence « collecte » vers le SMD3 permet de travailler de manière opérationnelle selon les axes suivants :

- D'analyser les conséquences pour les territoires des évolutions qui découleront des nouveaux services et nouveaux modes de collecte (techniques, économiques, sociales), puis de définir les contours de service applicables à chaque territoire afin de mettre en place les conditions de leur validation politique
- La définition avec les collectivités concernées d'un planning d'étalement des transferts afin de conserver la capacité à assurer une gestion de proximité de chaque transfert,
- La définition de l'ensemble des tâches à prévoir pour chaque transfert :
 - Actes techniques,
 - Actes juridiques,
 - Actes sociaux,
 - Communication,
 - ...
- De mettre en place les moyens internes ou externes d'une évaluation au fil de l'eau de la planification des transferts et de leur réalisation opérationnelle,

Indicateurs de suivi de l'action :

- Suivi planning et délais
- Nombre de rencontres
- Evolution du périmètre de collectes
- Evolution du personnel,
- Evolution des coûts

Actions de communication :

- rencontre avec les élus des adhérents
- information auprès des mairies et secrétaires de mairies
- article de presse

Action D2-1

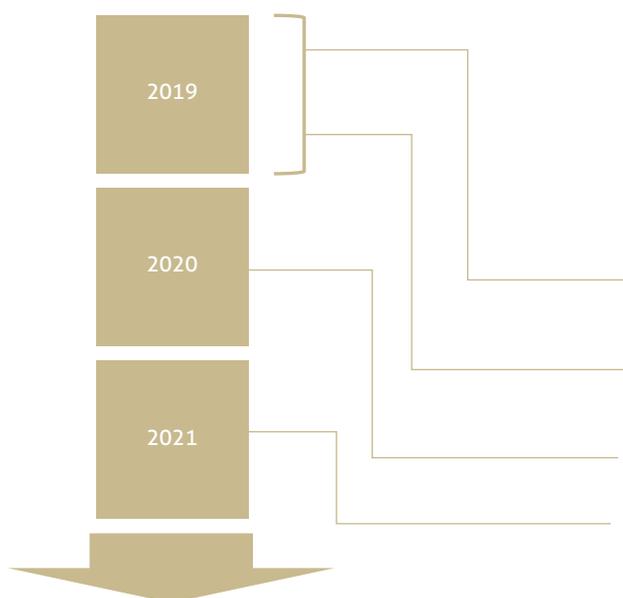
AXE D Ajuster la gouvernance aux nouveaux enjeux

Projet D2 Inscrire fortement l'action du SMD3 dans le cadre du développement local

Relocaliser les filières de recyclage matière et développer l'économie circulaire

Objectif de l'action : Faire progresser l'impact économique local du Service Public des Déchets.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

Le Service Public des Déchets constitue déjà une activité de service générant une activité locale significative.

L'action consiste à rechercher dans l'ensemble des activités connexes celles qui pourraient constituer des opportunités de relocalisation d'activité de service ou de sites industriels.

Il s'agira donc :

- De mener une analyse de la chaîne de valeur en aval de l'action du SMD3 (transports, traitements, démantèlements, préparation matière, transformation, ...),
- De créer un groupe de travail avec les acteurs industriels, leurs représentants, l'ESS afin de cibler les activités qui mériteraient une étude de relocalisation spécifique,
- Mener l'étude pour les filières choisies en imaginant les modes de participation du SMD3,
- Mettre en place un suivi de l'activité économique liée au SPD et à la gestion des déchets de manière plus large

Indicateurs de suivi de l'action :

- Nombre de partenaires
- Nombre de rencontres
- Nombre de nouvelles filières
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de structures relocalisées,
- Evolution des tonnages et des coûts

Actions de communication :

- Promotion de l'opération via les médias
- Création de supports d'information à destination du public sur ces nouvelles filières

Action E1-1

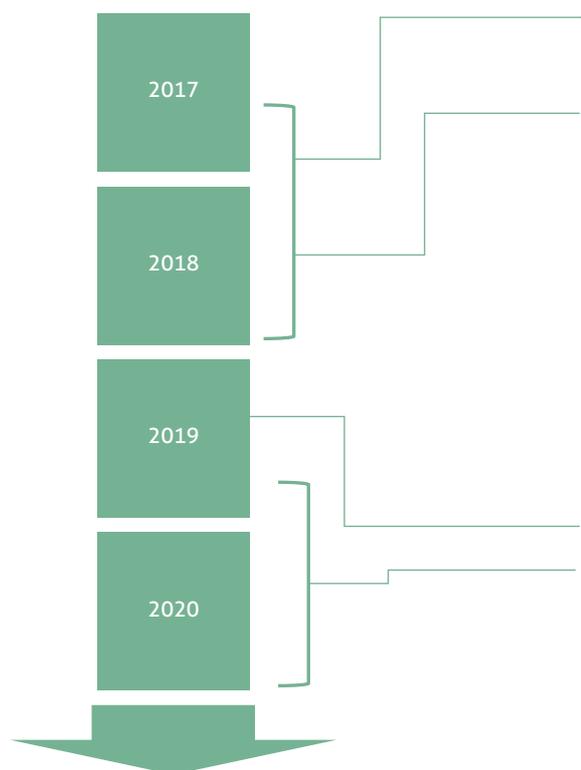
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E1 Développer les actions d'évaluation

Expérimenter la démarche d'évaluation du Service Public des Déchets

Objectif de l'action : Evaluer les aspects économiques et sociaux du transport des déchets afin d'optimiser le service.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- En parallèle aux actions E2-2, optimiser ces dernières selon les qualifications propres à chaque agents (conducteurs, ripeurs, mécaniciens)
- Mettre en place les moyens internes ou externes pour établir un diagnostic de l'activité transport en réalisant :
 - Une évaluation économique de l'activité de transport des déchets coût de pré-collecte, de collecte, mode de collecte, type d'habitat...
 - Une évaluation environnementale de l'activité de transport des déchets : consommation énergétique, émission de gaz à effet de serre et de polluants générés par la collecte, nuisances sonores engendrées par les véhicules...
 - Une évaluation sociale de l'activité de transport des déchets : modernisation des modes de collecte
- Mettre en place les moyens internes ou externes pour définir des propositions d'amélioration du service et sa planification
- Mettre en place d'un suivi de l'activité transport permettant de mesurer les actions retenues

Indicateurs de suivi de l'action :

- Evaluation Economique : Evolution du coût du transport dans la gestion des déchets
- Impact Environnemental : Evolution de la consommation de carburant (nombre de formation à l'éco conduite...)
- Impact Social suite à l'évolution des modes de collecte choisis : Effectif reclassé / Effectif total

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication interne (journal interne, élus...)

Action E1-2

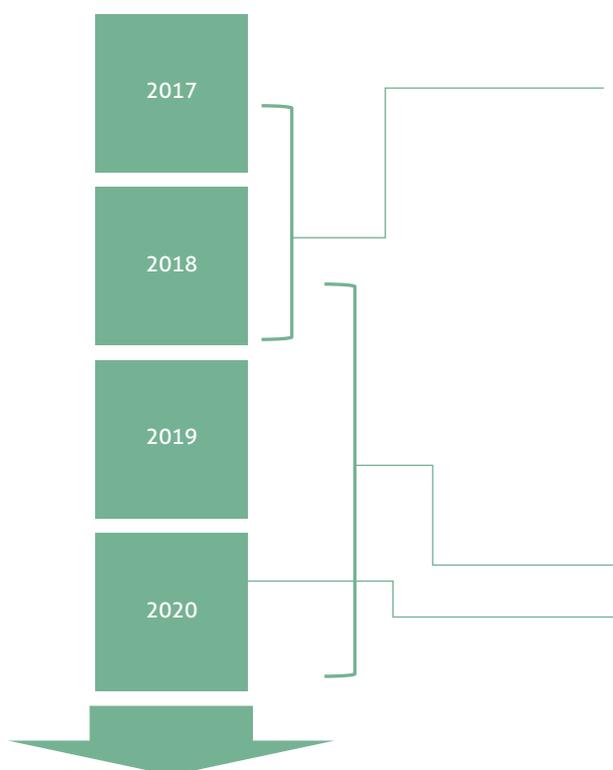
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E1 Développer les actions d'évaluation

Poursuivre le développement de la connaissance analytique des coûts

Objectif de l'action : Développer une comptabilité analytique départementale, par la centralisation des informations sur les mêmes bases les données. Cette démarche doit aboutir à la détermination d'un coût de gestion des déchets au niveau Départemental..

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

Afin de d'étendre cette pratique à l'ensemble du département, il sera utile :

- De mettre en place les moyens internes pour :
 - recenser l'ensemble des outils comptable, des installations, des activités et des filières de déchets pris en charge par les collectivités
 - Etablir un diagnostic des activités de gestion des déchets pratiquées sur le Département.
 - Déterminer les axes analytiques : la comptabilité analytique doit mettre en relief l'activité des sites et des différentes filières prise en charge.
 - Définir des clés de répartition analytique (servant à la répartition des charges non affectables directement aux axes définis) : elles doivent être adaptées au domaine auquel elles vont être appliquées (tonnage, heures, km etc...)
- Planifier la mise en place et l'actualisation de la comptabilité analytique à l'ensemble des adhérents
- Mettre en place des outils de restitution des informations en réalisant un comparatif entre la structure concernée et les données départementale.

Indicateurs de suivi de l'action :

- Recensement : évolution du nombre de collectivité recensé par rapport au nombre total de collectivité : % de réalisation
- Planifier : évolution des réalisations de mise en place par rapport au calendrier prévisionnel.
- Respect des délais

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication externe et interne pour présenter un bilan des coûts de gestion des déchets (journal interne, réunion avec le personnel, élus...)

Action E1-3

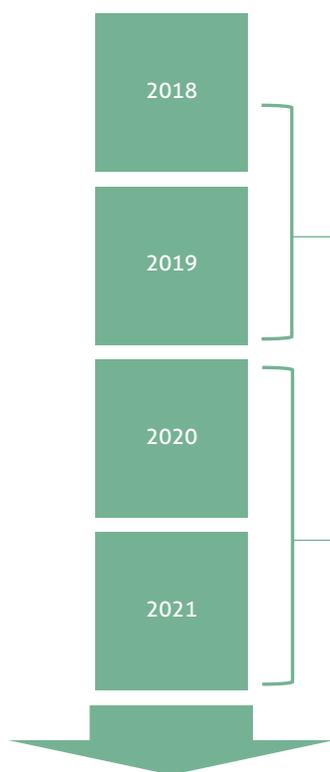
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E1 Développer les actions d'évaluation

Mettre en place des pratiques de contrôle de gestion

Objectif de l'action : Permettre un pilotage efficient de la structure suivant une démarche prospective d'évolution

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

Modalités communes à l'action E1-2

- Analyse des données collectées au niveau départemental
- Analyse comparative des différents modes de gestion des déchets

Modalités spécifiques à l'action E1-3

- Afin de développer le contrôle de gestion à l'ensemble des adhérents, il sera utile :
- Elaborer un diagnostic des différentes activités des structures
- Déterminer des objectifs correspondants aux actions politiques mises en place
- Définir des indicateurs de suivi
- Etablir des tableaux de bords, présentant un comparatif d'évolution des indicateurs par rapport aux objectifs déterminés.
- Communiquer lors de réunions de présentation, avec les différents acteurs, sur l'évolution des actions définies
- Déterminer des actions correctives à mener si nécessaire.
- Réaliser un bilan annuel auprès des élus de la politique publique menée.

Indicateurs de suivi de l'action :

- % réalisation baisse des tonnages / objectif diminution des tonnages
- Suivi du respect des échéances
- Comparatif annuel des évolutions

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication externe et interne pour présenter l'évolution annuelle constatée

Action E2-1

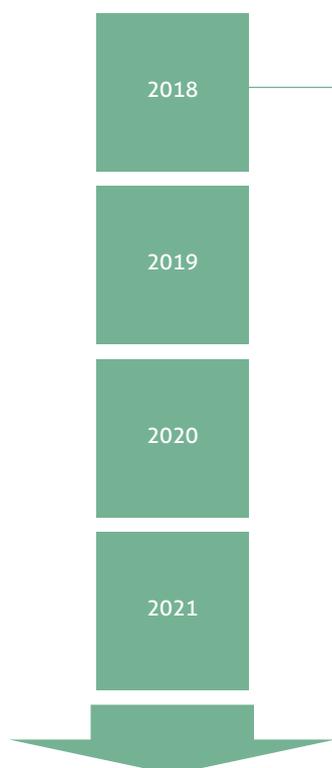
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E2 Accompagner les équipes dans le changement

Ajuster les outils RH existants

Objectif de l'action : Ajuster les outils de gestion des ressources humaines existants au SMD3 pour les rendre plus opérationnels dans le cadre du développement d'une politique de GPEEC.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Mise à jour de l'organigramme du SMD3 qui est une représentation schématique et visuelle du choix de structuration stratégique des postes de la collectivité, et des liens hiérarchiques et/ou fonctionnels de la collectivité pour chacun des postes.
- Mise à jour du rapport d'entretien d'évaluation en développant notamment la partie liée à la formation. L'entretien individuel d'évaluation, dans une perspective de la GPEEC, permet de repérer le niveau de compétences effectives de l'agent au regard des attentes de la collectivité formulées par la description de poste.
- Mise à jour des fiches de poste des agents car la fiche de poste est un outil stratégique de la gestion des ressources humaines. Elle représente la formulation du besoin de la collectivité à l'égard du poste.
- Construire un plan de formation pluriannuel stratégique qui permette notamment :
 - De gérer : des ressources (agents), des compétences, des besoins de reclassement, des départs (retraite, mutation, mobilité), des dépenses (budget formation).
 - De favoriser : l'accès des agents aux différents niveaux de qualification professionnelle, le maintien des compétences dans l'emploi...

Indicateurs de suivi de l'action :

- Date de livraison de l'organigramme
- Date de livraison du rapport d'entretien
- Date de livraison des fiches de poste
- Date de livraison du plan de formation

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication interne pour sensibiliser les agents à l'utilité de ces outils et de la démarche GPEEC (réunions d'information, journal interne...)

Action E2-2

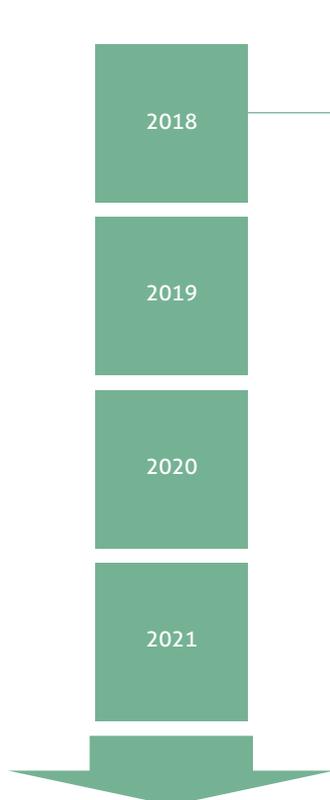
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E2 Accompagner les équipes dans le changement

Réaliser l'état des lieux des ressources humaines

Objectif de l'action : Faire un état des lieux complet des besoins de la collectivité et des ressources disponibles pour donner une vision claire de la situation RH au SMD3.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Analyse des caractéristiques démographiques des effectifs du SMD3 (pyramide des âges, ancienneté...)
- Cartographie des emplois au SMD3 = constitue le besoin du SMD3 en matière d'emploi, pour répondre aux missions qu'il conduit. Chaque poste fait l'objet d'une définition précise, en lien avec un métier et une affectation.
Supports : organigramme, fiches de poste
- Référentiel des compétences détenues par les agents = constitue l'offre de ressources disponibles à un instant T au SMD3. Il s'agit d'identifier des compétences à maintenir, à développer ou à acquérir à moyen ou long terme.
Supports :
 - questionnaire individuel,
 - entretien professionnel annuel pour effectuer un bilan professionnel de l'agent, mais également d'identifier les agents en situation d'usure professionnelle, d'exposition aux risques psychosociaux, de conduite addictive ou d'illettrisme,
 - bilan de compétences si besoin, pour cerner les compétences d'un agent, repérer celles pas ou peu utilisées, définir un projet de formation et/ou un projet professionnel adaptés

Indicateurs de suivi de l'action :

- réalisation de la cartographie des emplois
- réalisation du référentiel des compétences

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication interne pour présenter ces deux nouveaux outils RH aux agents (réunions d'information, journal interne...)

Action E2-3

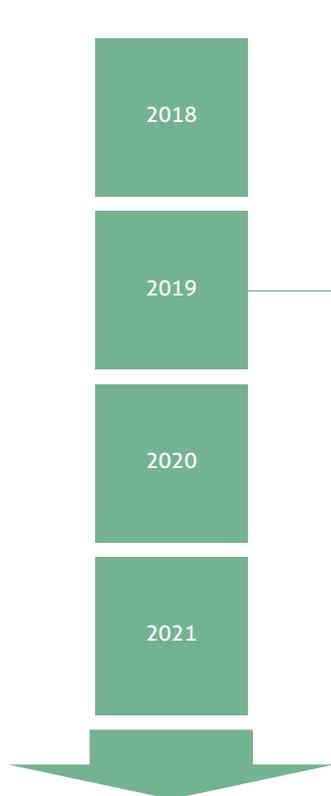
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E2 Accompagner les équipes dans le changement

Identifier les besoins et ressources futures et diagnostiquer les écarts

Objectif de l'action : Comparer et mesurer les écarts entre les besoins futurs et les ressources
Anticiper les évolutions internes et externes à 3 ou 5 ans

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Analyse prévisionnelle des besoins de la collectivité :
identification des évolutions des métiers et des postes, en raison notamment des progrès technologiques, des évolutions réglementaires...
Supports : cartographie des emplois au SMD3, schéma stratégique du SMD3
 - Projeter l'évolution des effectifs actuels en tenant compte de l'évolution des missions, décrire les missions et les compétences nécessaires compte tenu de l'évolution de la collectivité
 - Identifier les individus qui devraient occuper ces emplois (nombre d'agents, niveau de formation, ...)
 - Identifier les écarts :
 - entre compétences requises et compétences actuelles
 - entre les besoins et ressources en effectifs : sureffectifs ou sous effectifs
- Supports :
- état des lieux
 - fiches de poste

Indicateurs de suivi de l'action :

- Réalisation de l'analyse prévisionnelle des besoins et ressources
- Réalisation de l'analyse des écarts

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication interne pour présenter ces deux nouveaux outils RH aux agents (réunions d'information, journal interne...)

Action E2-4

AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

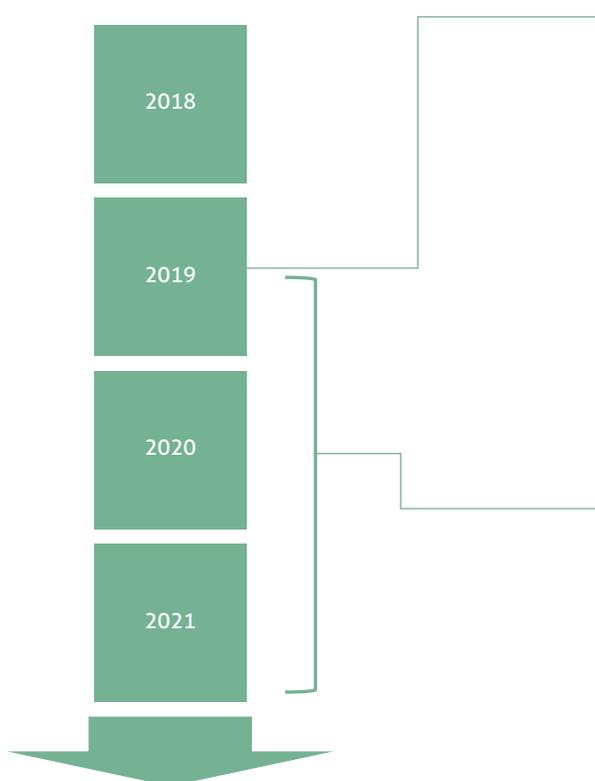
Projet E2 Accompagner les équipes dans le changement

Elaborer le plan d'actions

Objectif de l'action : Identifier les actions à mettre en place pour ajuster la situation actuelle à la situation souhaitée (gestion des compétences, formation, suivi individualisé...).

Evaluer les actions mises en œuvre pour inscrire la démarche GPEEC dans la durée.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Elaborer une politique de réduction des écarts en répertoriant les actions à conduire sur les thèmes suivants :
 - le renforcement de la formation professionnelle,
 - la facilitation des mobilités interne et externe passerelles entre les métiers,
 - la professionnalisation du recrutement,
 - la mise en place de parcours professionnels,
 - la réorganisation interne :
 - En fixant un ordre de priorité en fonction des ressources disponibles et en s'appuyant sur des critères objectifs
 - En détaillant chaque action à mettre en œuvre. Ex : contenu précis de l'action, calendrier prévisionnel, salariés concernés, moyens humains et matériels à mobiliser en interne, coût et financements possibles, aides extérieures envisagées, actions associées...
- Supports : actions menées dans les fiches E2-1 et E2-3
- Contrôler la réalisation du plan d'actions : L'évaluation du plan d'action constitue une étape incontournable pour vérifier la pertinence des actions conduites. La mesure précise de l'efficacité et des résultats obtenus permet de prouver l'intérêt de la démarche, de réajuster si nécessaire le plan d'actions, d'améliorer les résultats obtenus s'ils s'avèrent insuffisants...

Indicateurs de suivi de l'action :

- Date de livraison du plan d'actions
- Indicateurs de suivi du plan d'actions : état d'avancement des actions menées et tenue des délais, respect des objectifs, bilan financier, effets constatés...

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication interne pour présenter le plan d'actions et sa réalisation.

Action E2-5

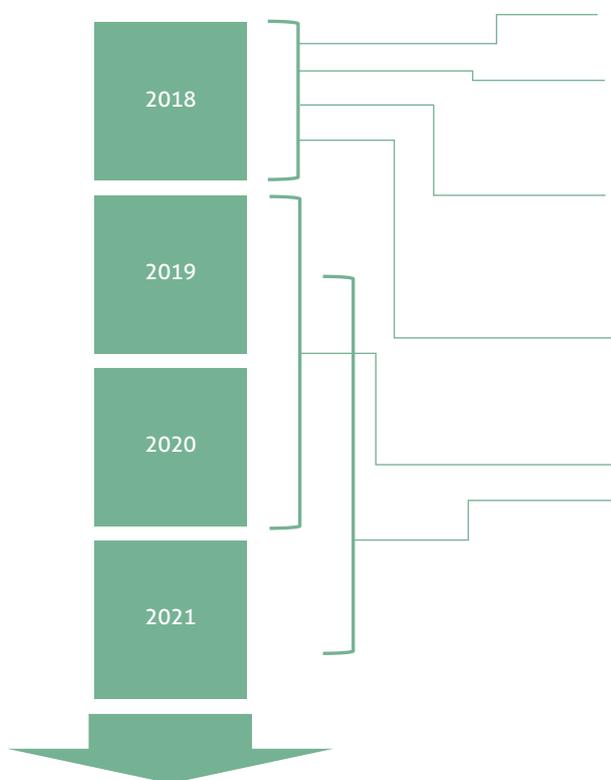
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E2 Accompagner les équipes dans le changement

Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne

Objectif de l'action : La communication interne remplit de multiples fonctions : transmettre des informations (sur la collectivité, sur la réglementation, sur les ressources humaines...), présenter les décisions des élus, expliquer une nouvelle orientation (ex : étude stratégique du SMD3, GPEEC...), exposer des résultats, rassembler les acteurs autour d'un projet de structure (sentiment d'appartenance)

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Création d'un « groupe projet » de la communication interne au SMD3
- Audit « light » des agents pour savoir s'ils connaissent bien le SMD3, le fonctionnement, les outils de communication interne existants... et identifier leurs attentes
- Réalisation d'un plan de communication interne comprenant une liste d'outils de communication interne maintenus et susceptibles d'être mis en place, un budget prévisionnel, un calendrier d'exécution et les moyens nécessaires
- Mise en place des correspondants de proximité sur la communication interne (et RH) sur les sites où il y a plusieurs agents pour faciliter la transmission de l'information et sa compréhension (notion de réseau)
- Mise en œuvre
- Evaluation des outils mis en œuvre

Indicateurs de suivi de l'action :

- Date de livraison du plan de communication interne
- Indicateurs de suivi du plan d'actions : état d'avancement des actions menées et tenue des délais, bilan financier...

Actions de communication :

- Utilisation des outils de communication interne pour présenter le plan de communication et sa réalisation, en choisissant le canal approprié à chaque action, selon la cible

Action E3-1

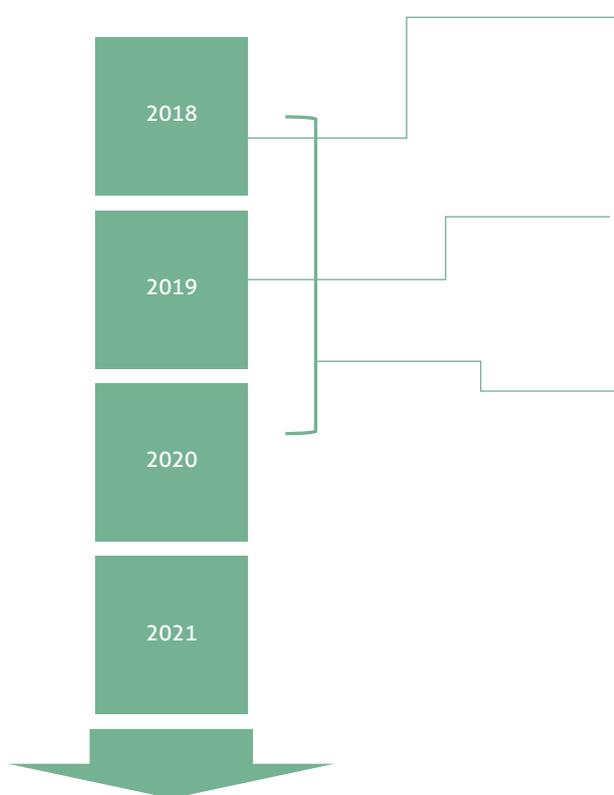
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E3 Définir une stratégie de communication

Intensifier la communication de proximité et former les relais / ambassadeurs

Objectif de l'action : Impliquer les acteurs pour une plus large diffusion et pouvoir répondre aux questions des producteurs de déchets => Avoir une connaissance et un langage commun et s'approprier la démarche.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Identifier les relais de proximité, en les recensant, en précisant leur rôle actuel ainsi que leur lien avec les usagers, leur connaissance du monde des déchets et les attentes réglementaires.
- Faire évoluer les relais en Ambassadeurs « objectif 2025 » en établissant pour chacun un programme de « formation » adapté.
- Créer des réseaux d'Ambassadeurs

Indicateurs de suivi de l'action :

- Résultats des modecoms tous les 3 ans et ceux de l'ODD
- Nombres de participants aux réunions
- Nombre de problèmes terrain rencontrés
- Nombre de consultation page intranet / internet
- Nombre de téléchargements

Actions de communication :

- constitution d'un kit de l'ambassadeur
- réalisation de visites de terrain -

Action E3-2

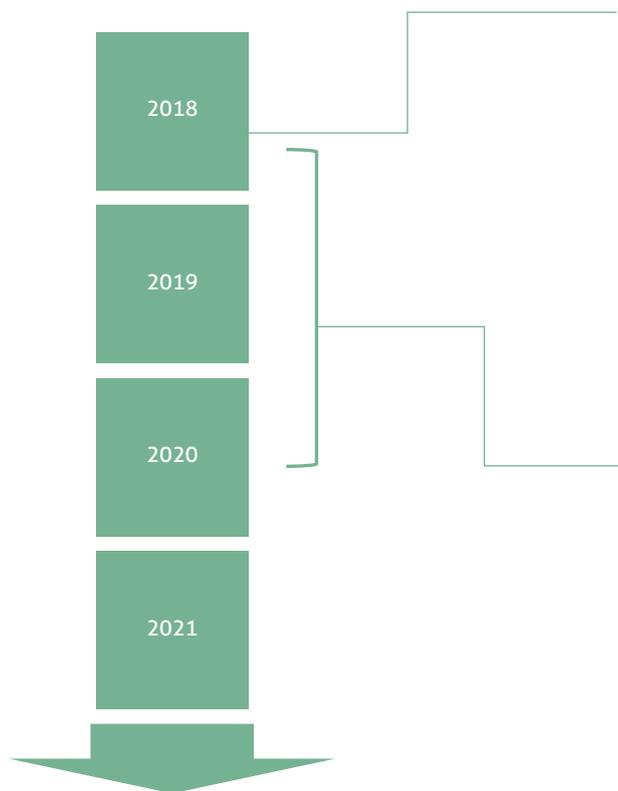
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E3 Définir une stratégie de communication

Evaluer l'impact des actions de communication et définir de nouvelles formes de communication

Objectif de l'action : Au travers des opérations de communication d'envergure départementales informer, associer et responsabiliser le producteur de déchets.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

Le Smd3 et ses Adhérents portent depuis de nombreuses années des actions de communication d'envergure à destination des scolaires et du grand public au niveau départemental.

- Mesurer l'impact des opérations : il s'agira de recenser les actions récurrentes, d'en établir un diagnostic par :
 - Une analyse d'impact
 - Un tableau de bord comprenant les indicateurs phares : la cible, le nombre de personnes touchées, la thématique, la fréquence, la récurrence, le budget, les personnes associées, etc
 - Une enquête auprès des personnes cibles
- Adapter et/ ou proposer de nouvelles opérations :
 - Groupes projets avec les services SMD3 et Adhérents ainsi que les relais
 - Réaliser une veille nationale voire internationale des opérations réalisées sur ces thématiques
 - Initier un réseau d'envergure nationale pour permettre l'échange

Indicateurs de suivi de l'action :

- perception des messages
- taux de retours
- suivi du tableau de bord
- nombre de rencontres
- nombre de personnes associées
- impact sur les tonnages des déchets

Actions de communication :

- objectif de l'action

Action E4-1

AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

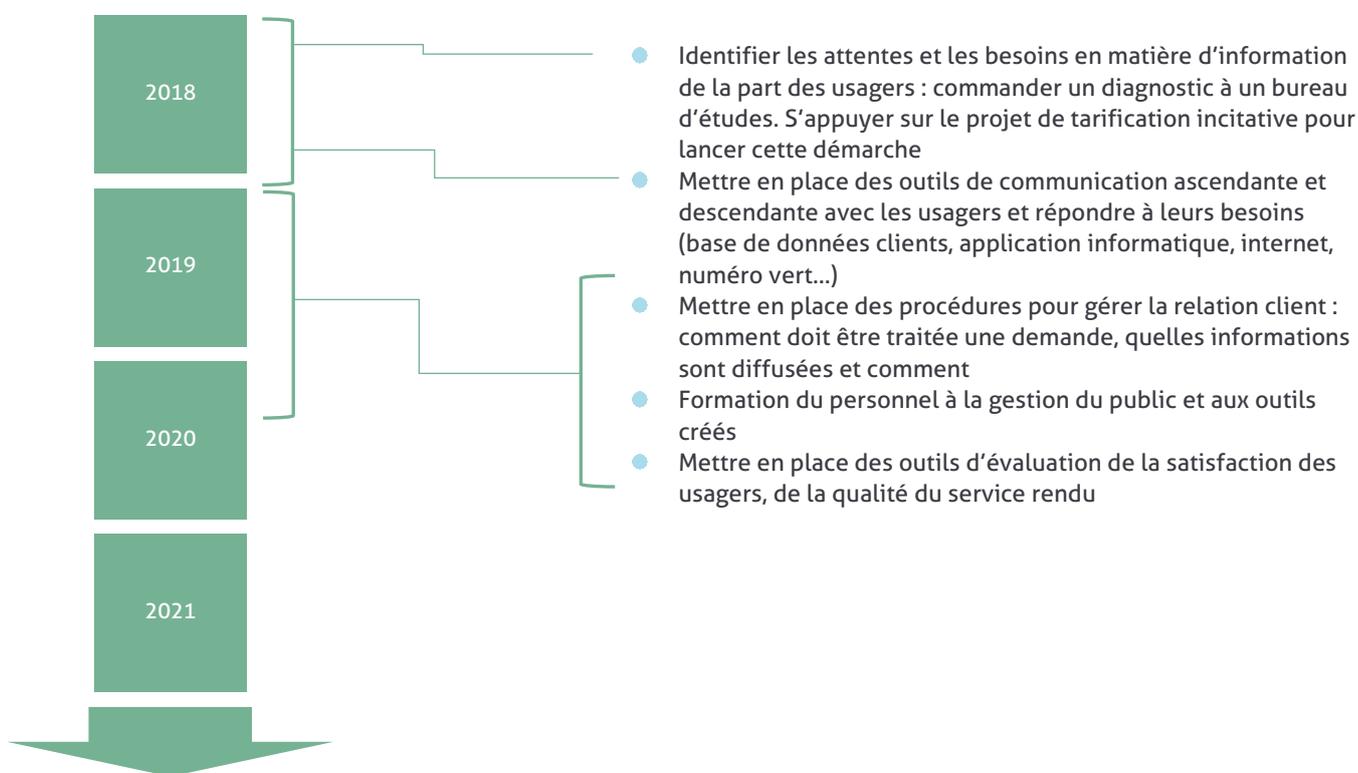
Projet E4 Renforcer encore la politique de qualité

Mettre en place une démarche de « satisfaction de l'utilisateur »

Objectif de l'action : Mettre en place une organisation en interne afin de gérer au mieux les activités en contact direct avec les usagers (collecte, déchèterie). L'objectif est de répondre au mieux aux attentes des usagers en prenant en compte leurs besoins et les contraintes du SMD3 pour proposer un service de qualité, de proximité et à l'écoute (modification de collecte, ouverture déchèterie, plainte, facturation,...)

Planning prévisionnel

Modalités de lancement et de réalisation de l'action :



Indicateurs de suivi de l'action :

- création de procédures et outils
- nombre de personnes formées

Actions de communication :

- information des usagers sur les outils à leur disposition
- information en interne sur les procédures

Action E4-2

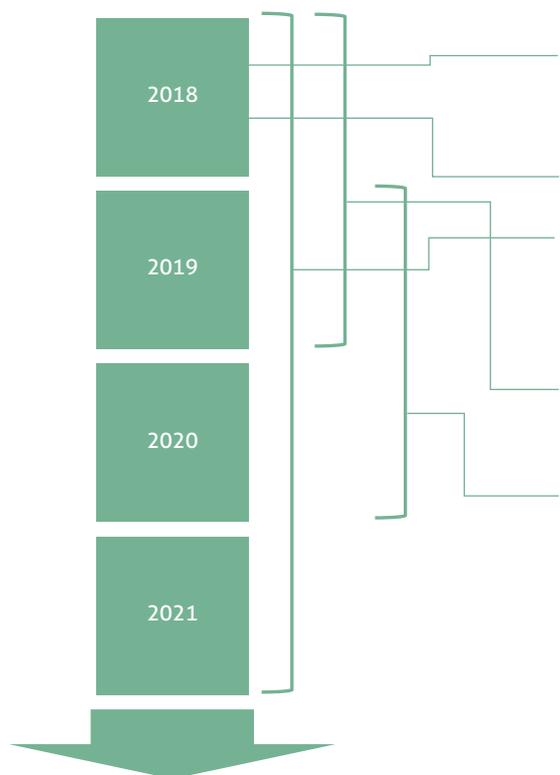
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E4 Renforcer encore la politique de qualité

Professionnaliser les agents sur les aspects QSE

Objectif de l'action : Intégrer la culture QSE à tous les niveaux hiérarchiques et dans tous les métiers pour garantir que le SMD3 exerce ses activités dans le respect de la réglementation, de la protection de l'environnement et de la santé des agents. Cette action contribue aussi à proposer un service de qualité aux usagers.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Mettre en place un parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants et un parcours de formation QSE pour ceux déjà en place (E2)
- Définir un plan de communication interne QSE(E3)
- Mettre en place des procédures pour les activités de collecte, transport, et gestion des déchèteries pour mettre en place des méthodes de travail qui tiennent compte des exigences réglementaires, environnementales et de santé au travail
- Identifier et former des référents QSE par métier qui auront la charge de transmettre les bonnes pratiques aux autres agents
- Créer des « sites écoles » (collecte, déchèterie, transfert) sur lesquels les agents viendront se former aux bonnes pratiques

Indicateurs de suivi de l'action :

- Création des procédures et outils
- Site école professionnel
- Nombre de personnes formées

Actions de communication :

- Information en interne sur les procédures
- Plan de communication interne QSE

Action E4-3

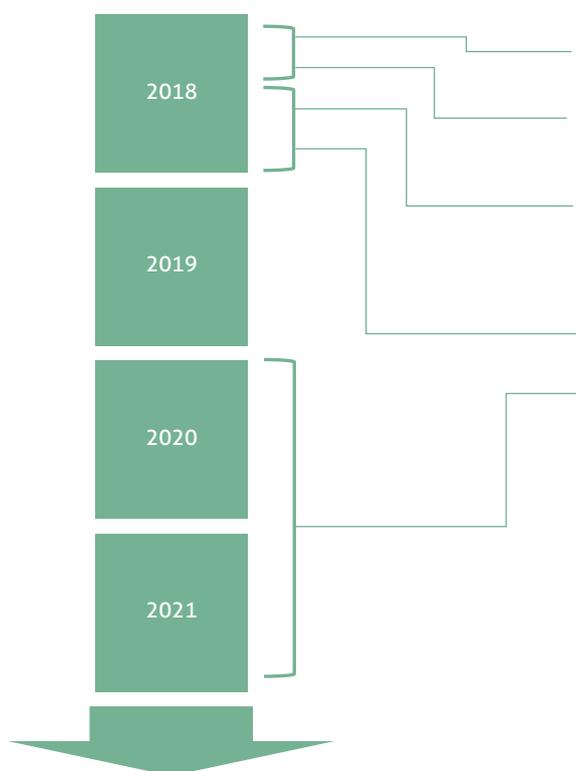
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E4 Renforcer encore la politique de qualité

Développer des outils informatiques pour optimiser et faciliter la gestion et le suivi des activités

Objectif de l'action : Professionnaliser les méthodes de travail et assurer la traçabilité

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Mettre en place un système d'information géographique
- Développer un outil de gestion de la maintenance préventive et corrective
- Développer un outil de gestion des actions décidées et élaborer un tableau de bord pour faire de l'analyse et de l'évaluation
- Développer un outil de gestion des stocks
- Développer un outil de gestion de la facturation (tarification incitative, déchèterie)

Indicateurs de suivi de l'action :

- Mise en service des différents outils
- Nombre de personnes formées

Actions de communication :

- Information en interne sur les procédures
- Formation du personnel

Action E4-4

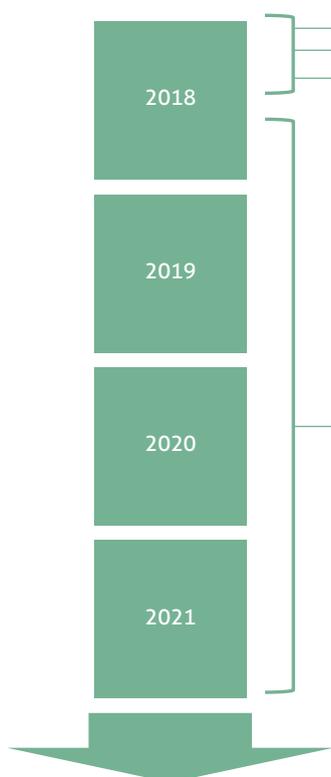
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E4 Renforcer encore la politique de qualité

Certifier ISO 14001 le Service Public de Gestion des Déchets

Objectif de l'action : Proposer aux usagers une gestion de toute la chaîne des déchets ménagers produits sur le département (de la production jusqu'au traitement) qui soit respectueuse de la réglementation et de l'environnement.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Faire le diagnostic de la situation réglementaire et environnemental pour les activités collecte et transport
- Etablir le plan d'actions pour programmer la certification progressive de toute la filière en commençant par la collecte, le transport
- Mettre en place des procédures demandées par la certification en matière de maîtrise opérationnelle, surveillance et mesurage, gestion des situations d'urgence, suivi des actions, gestion des plaintes.... Constitution de groupes de travail thématique
- Former les agents
- Communiquer auprès des usagers
- Idem pour les déchèteries

Indicateurs de suivi de l'action :

- Réalisation du diagnostic
- Création des procédures et outils
- Nombre de personnes formées
- Activité certifiée

Actions de communication :

- Information en interne sur les procédures
- Plan de communication interne QSE
- Information des usagers sur la certification

Action E5-1

AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E5 Développer une politique d'achat

Cartographier les achats et identifier les thèmes d'actions prioritaires

Objectif de l'action : Disposer d'une photographie des dépenses (fournitures et services) par segments et fournisseurs. Recenser les familles à forts enjeux afin d'identifier les angles d'amélioration de la politique d'achats pour, au final, acheter de manière plus efficiente.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Création d'une nomenclature fine des familles d'achat de services et fournitures (création d'un référentiel par catégories, sous catégories)
Consolidation de la nomenclature achats avec la codification comptable et analytique
- Mise à jour de la liste des tiers comptables
- Mise à jour du planning des échéances clés (calendriers de renouvellement des marchés en cours et à venir)
- Inventaire des stocks
- Analyse du portefeuille et l'identification des familles à forts enjeux en année n+1 (à redéfinir chaque année)
- Définition de la stratégie et des objectifs d'achats par familles à forts enjeux en année n+1 (à redéfinir chaque année)

Indicateurs de suivi de l'action :

- Suivi du respect des échéances
- Représentation : % de réalisation avec suivi trimestriels

Actions de communication :

Action E5-2

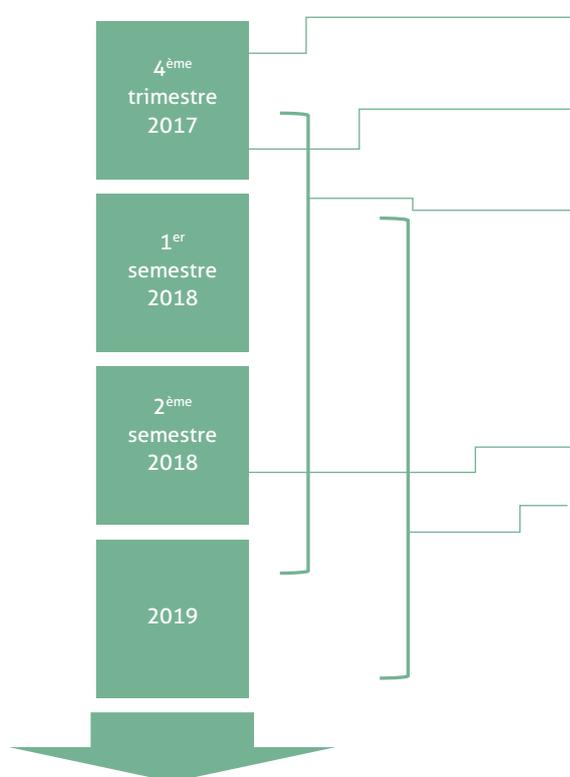
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E5 Développer une politique d'achat

Développer la culture de l'achat et identifier les acheteurs référents dans les services

Objectif de l'action : Susciter l'adhésion et positionner la démarche achat comme un accompagnement vis-à-vis du travail des services tout en valorisant les actions déjà engagées.
Professionaliser la fonction achat en renforçant et homogénéisant les pratiques. Mettre en place un réseau d'acheteurs.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Rencontre des utilisateurs pour recueillir leur vision de l'achat et leurs suggestions d'amélioration
- Désignation de référents achat et perfectionnement aux techniques d'achat (récurrent chaque fin d'année)
- Identifier et développer des outils et méthodes de pilotage de l'achat
 - En amont : analyse du besoin et préparation de la consultation (formation en janvier 2018 des agents concernés)
 - En aval : suivi de l'exécution (procédure d'évaluation des fournisseurs sur des marchés cibles) : fiches d'évaluation types à décliner, règlement interne,...
- Elaboration d'un guide des bonnes pratiques
- Définir et communiquer sur la démarche et les bonnes pratiques :
 - Point mensuel ou trimestriel selon les familles stratégiques et indicateurs de performance retenus,
 - Information régulière via le journal interne

Indicateurs de suivi de l'action :

- Suivi du respect des échéances
- Représentation : % de réalisation avec suivi trimestriels

Actions de communication :

- Rapport annuel (Bilan achats par année) à l'attention des élus : suivi de l'activité et des objectifs fixés en année n-1 ;
- Mise en place d'une commission des achats (point mensuel sur les familles stratégiques);
- Pour l'ensemble des agents du SMD3 : le journal interne

Action E5-3

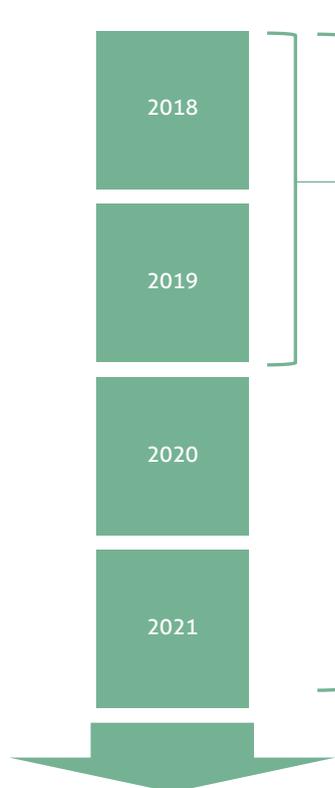
AXE E Ajuster l'organisation du SMD3 aux évolutions prévues

Projet E5 Développer une politique d'achat

Déployer une politique achat et mettre en œuvre ses outils d'évaluation

- Objectif de l'action :**
- Définir une stratégie d'achat pertinente à court, moyen et long terme.
 - Fixer des objectifs significatifs, mesurables, atteignables et temporellement définis
 - Piloter le plan d'actions pour mettre en musique les orientations choisies et mesurer sa performance.

Planning prévisionnel



Modalités de lancement et de réalisation de l'action :

- Identifier les actions à mettre en œuvre et évaluer leur potentiel de gains (techniques, financiers) afin de les intégrer au plan d'action d'achats : court, moyen et long terme (une à deux familles par trimestre)
- Définir des indicateurs significatifs permettant d'évaluer l'atteinte des orientations fixées dans la politique d'achat
- Création et renseignement de tableaux de bord de la performance achat : élément de synthèse, de pilotage qui permet de tracer les résultats par rapport aux objectifs d'optimisation fixés par famille d'achat, de mesurer l'efficacité des leviers utilisés, de constater les écarts et de se réinterroger (récurrent chaque année en fonction des familles sélectionnées)
- Suivi et évaluation des pratiques et procédures : audits aléatoires par service et thématiques

Indicateurs de suivi de l'action :

- Suivi du respect des échéances
- Représentation : % de réalisation avec suivi trimestriels
- Nombre d'actions mises en œuvre

Actions de communication :

- Rapport annuel (Bilan achats par année) à l'attention des élus : suivi de l'activité et des objectifs fixés en année n-1 ;
- Mise en place d'une commission des achats (point mensuel sur les familles stratégiques);
- Pour l'ensemble des agents du SMD3 : le journal interne.



Syndicat Départemental des Déchets de la Dordogne

La Rampinsolle - 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES

Tel : 05.53.45.58.90 - Fax : 05.53.45.54.99

Adresse courriel : contact@smd3.fr